

Titre : L'art de la guerre, et la maniere dont on la fait à present ou l'on voit les fonctions de tous les Officiers de Cavalerie, d'Infanterie, d'Artillerie et des Vivres, depuis le General d'Armée, jusqu'au simple Soldat

Auteur : Gaya, Louis de

Mots-clés : Art et science militaires*France*17e siècle

Description : 1 vol. ([8]-225-[6] p.) ; 16 cm

Adresse : La Haye : chez Adrien Moetjens, marchand Libraire, près de la Cour, à la librairie françoise, 1689

Cote de l'exemplaire : CNAM-BIB 12 Qe 5 bis Res

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?12RESQE15BIS>

12 de 15
L' A R T ^{bij}
DE LA GUERRE,
ET
LA MANIERE
dont on la fait à présent.

OU L'ON VOIT LES FONCTIONS
de tous les Officiers de Cavalerie, d'Infanterie, d'Artillerie & des Vivres, depuis
le General d'Armée, jusqu'au simple Sol-
dat. Avec la méthode de conduire les
Armées, de camper, d'asséger, & de don-
ner Bataille. Ensemble un état de toutes
les Citadelles, Châteaux & Forts où le
ROY entretient Garnison. Avec les ter-
mes généraux & particuliers de la Guerre,
par Monsieur de GAYA.

DEDIE' AU ROI.

Quatrième Edition augmentée.



A LA HAYE.
Chez A D R I A N M O E T J E N S,
Marchand Libraire près la Cour, à
la Librairie Françoise.

M. D. C. LXXXIX.



A U R O Y



Je viens non pas avec la timidité d'un Auteur, mais avec une assurance de Soldat, offrir à VOSTRE MAJESTE' un Ouvrage qui n'a rien peut-estre de plus beau & de plus éclatant que son titre. L'occasion est perilleuse, je l'avoue, mais ce n'est pas d'aujourd'buy, SIRE, que j'ay appris à m'exposer aux occasions : & si V. M. daigne me regarder en celle-cy, j'espéreray le feu de mes Ennemis ;

* 3.

E P I T R E.

*je soutiendray sans branler, la
gréle des traits que l'envie lance-
ra contre moy. Recevez donc,
SIRE, le Livre que je vous pre-
sente, comme une marque de mon
affection à vostre service, & du
desir que j'ay de la faire paroître
dans les occasions.*

*C'est de tout temps, SIRE,
qu'on a fait la Guerre : la terre
n'estoit pas encore tirée de son
neant, que l'on combattoit dans
le Ciel : Les hommes après leur
creation n'ont pas esté longtemps
sans s'armer les uns contre les au-
tres ; & il n'y a point eu de siècle
où quelqu'un n'ait rafiné sur le me-
tiers de la guerre ; Mais SIRE,
toute la terre est aujourd'huy con-
trainte d'avoüer qu'il n'y a jamais
eu de Monarque, qui l'ait mieux
entendu, & qui y ait si bien reüf-
fy que V. M. Que l'antiquité ne
nous*

E P I T R E.

*nous vienne plus vanter les Ale-
xandres & les Cesars ; La Fran-
ce leur mettroit un Heros en teste,
sous lequel ils ne pourroient ser-
vir que d'Aides de Camp. Le
passage du Rhin ne surprendra pas
moins les siecles à venir, que la
conquete de la Hollande en un
mois. La prise du Fort de Skein
en vingt-quatre heures à donné
de l'étonnement à tous les Peu-
ples étrangers, & principale-
ment aux Espagnols qui ne l'a-
voient seulement prendre en neuf mois.
La reduction de Majtric, de Lim-
bourg & de la Franche-Comtè,
leur a depuis fait connoître que ce
n'eftoit point un hazard qui ren-
doit V. M. victorieuse. La pri-
se de Condè, de Bouchain, d'Ai-
re, & du Fort de Linke, de la-
quelle ils ont été les fideles té-
moins, les oblige à present de di-*

E P I T R E.

*re que si le Ciel avoit pu estre assez
injuste pour ne pas donner à V. M.
le gouvernement d'un Royaume;
il n'auroit pu luy refuser le Com-
mandement des Armées. Ce
sont les sentimens de tous le Peu-
ples, & ceux de celuy qui est.*

De Votre Majesté.

Le tres-humble, tres-obeissant,
& tres-fidele Serviteur & sujet

L O U I S D E G A Y A.

AVIS

A V I S
A U L E C T E U R

ON a fait la Guerre de tout temps : & selon la maniere de la faire, on en a changé les regles & les maximes : celles d'aujourd'hui sont differentes de celles des siecles passez, & tous les Autheurs qui en ont traité ne sont presque plus d'aucun usage. Voicy une petite instruction de la maniere dont on la fait à present, suivant que je l'ay vû & pratiqué en ces dernieres Campagnes, que je presente à toute la Noblesse, qui a toujours tenu à honneur de porter les armes pour le Service du Roy, & pour la gloire de la France : si ceux qui commencent ce glorieux mestier y peuvent apprendre quelque chose, je croiray n'avoir pas mal employé ny mon temps, ny ma peine.

T A B L E
Des Chapitres contenus dans
la premiere Partie de ce Livre.

C H A P I T R E P R E M I E R.

D E l'Armée en general.	Pag. 1
Chap. I I. Du General d'Armée,	5
Chap. III. Des Lieutenans Generaux,	12
Chap. IV. Des Maréchaux de Camp,	15
Chap. V. Des Brigadiers,	18
Chap. VI. Des Aides de Camp,	19
Chap. VII. Du Major General,	20
Chap. VIII. Des Majors de Brigades,	22
Chap. IX. Du Maréchal de Logis de l'Armée,	28
Chap. X. Des Ingénieurs.	30
Chap. XI. Du Capitaine des Guides,	33
Chap. XII. Des Vagemeſtres,	35
Chap. XIII. Des Intendans, des Commis- ſaires, & des Trésoriers.	36
Chap. XIV. Des Sauvegardes.	38
Chap. XV. Du Prévost de l'Armée, & de sa Justice,	39
Chap. XVI. De l'Hôpital,	41
Chap. XVII. Des Vivres.	42
Chap. XVIII. de l'Artillerie, & de ses Officiers,	45
Chap. XIX. De la marche d'une Armée,	54
Chap. XX. Du Campement.	57
Chap. XXI. Des Sièges, & des Attaques,	61
Chap. XXII.	

Table.

Chap. XXII. Des Officiers de Place, de la maniere de deffendre une Place assiegee,	70
Chap. XXIII. De la Garde des Places,	73
Chap. XXIV. De la maniere de soutenir un Siege.	85
Chap. XXV. Des Batailles.	88

T A B L E
Des Chapitres contenus dans la seconde Partie.

CHAPITRE PREMIER.

Des Officiers Generaux de la Cavalerie Legere,	page 101
Chap. II. Des Mestres de Camp, & des Majors de Cavalerie,	105
Chap. III. Des Capitaines de Chevaux Legers,	108
Chap. IV. Des Lieutenans & des Cornettes,	110
Chap. V. Des Maréchaux des Logis, & des Brigadiers des Compagnies de Chevaux Legers,	112
Chap. VI. Des Colonels d'Infanterie,	116
Chap. VII. Du Lieutenant Colonel,	122
Chap. VIII. Des Majors, & des Aides Majors d'Infanterie,	124
Chap. IX. Du Capitaine d'Infanterie,	131
* 6	Chap. X.

des Chapitres.

Chap. X. Du Lieutenant, & du Sous-Lieutenant,	138
Chap. XI. De l'Enseigne,	141
Chap. XII. Du Maréchal des Logis d'un Régiment d'Infanterie;	144
Chap. XIII. Du Prevoit d'un Régiment	145
Chap. XIV. Des Sergens.	146
Chap. XV. Des Caporaux, Lansquenets & autres bas Officiers d'une Compagnie,	150
Chap. XVI. De la maniere qu'on forme un Bataillon,	155
Chap. XVII. De l'Exercice,	160
Chap. XVIII. De l'ordre qu'on doit garder au jour de bataille,	179
Chap. XIX. Des détachemens,	181
Chap. XX. De la Marche d'un Régiment.	185
Chap. XXI. Du Conseil de Guerre,	189
Charges des Compagnies de la Maison du Roy,	193
Charges de la Cavalerie Légère.	197
Charges des Dragons,	199
Charges d'Infanterie,	200
Villes, Citadelles, Châteaux & Forts où le Roy entretient Garnison,	205
Explication des termes de Guerre.	216
Explication des termes de Fortification.	219

Fin de la Table.



L'ART DE LA GUERRE,

PREMIERE PARTIE,

*Dans laquelle il est traité des
Charges principales de l'Armée,
& de leurs fonctions.*

CHAPITRE PREMIER.

De l'Armée en général.

L'Armée est composée de Cavalerie, d'Infanterie, de Dragons, d'Artillerie, & de Vivres. Le nombre de la Cavalerie est ordinairement du tiers de l'infanterie.

A Une

2 *L'Art de la Guerre.*

Une Armée se divise en Brigades, commandées par des Officiers, qu'on nomme Brigadiers. Les Brigades de Cavalerie, sont de douze Escadrons chacune : & les Escadrons, de deux cens Maistres. Celles d'Infanterie sont pour la pluspart de cinq mille hommes, c'est-à-dire de six Bataillons. Les Bataillons du Regiment des Gardes, sont de cinq Compagnies ; & les Compagnies, de cent cinquante Soldats.

Les Bataillons des autres Regiments François, sont de seize Compagnies ; & les Compagnies, de cinquante Soldats, les trois quarts de Mousquetaires, & un quart de Picquiers.

Les Bataillons Suisses n'ont que quatre Compagnies, mais les Compagnies sont de cent quatre-vingts hommes.

Il n'y a point de Bataillon François, qui n'ait par dessus les seize Compagnies qui le composent, une Com-

premiere Partie.

3

Compagnie de cinquante Grenadiers, qui marche toujours vingt pas devant le Commandant.

Le corps de la Cavalerie se divise en Gendarmerie, & en Cavalerie légère. La Gendarmerie n'est autre chose que les Compagnies d'Ordonnance de la Maison du Roi, de la Reine, & des autres Princes, dont les membres ont toujours conservé le nom de Gendarmes, à cause qu'ils étoient autrefois armés de pied en cap, & leurs chevaux caparaçonnés. La Cavalerie légère est, ce que nous appelons aujourd'hui les Régiments de Chevaux-légers, qui sont pour la pluspart de quatre, de huit, ou de douze Compagnies; chaque Compagnie de cinquante Maîtres, commandés par des Mestres de Camp, dont les Régiments portent quelque-fois leurs noms.

Les Dragons sont gens de guerre, armés de fusils, d'épées, & de

A 2 ba-

4 *L'Art de la Guerre*, bayonnettes, combatant tantoft à pied & tantoft à cheval suivant les différentes occasions. Ce sont eux qui se faisissent des passages : c'est pourquoi ils n'ont pas de rang dans le Corps d'armée; mais ils marchent ou devant, ou sur les ailes, selon que le General le juge à propos.

L'Artillerie est un magazin, ou une provision de toutes les armes & outils, qui peuvent servir à la guerre, sous le commandement du grand Maistre, qui a des Lieutenans Généraux sous lui, des Commissaires, & plusieurs autres Officiers, de qui nous parlerons dans les Chapitres suivans.

Nous appellons vivres, la provision de pains, de bleus, & de farines, destinée pour la subsistance des Troupes, sous la conduite du Commissaire General des vivres, qui a des Commissaires particuliers sous lui.

Une Armée ne doit estre commandée

5

mandée que par un Chef, que l'on appelle General, qui a sous lui des Lieutenans Generaux, des Maréchaux de Camp, des Brigadiers, & plusieurs autres Officiers. Mon dessein étant de parler de chaque Charge en particulier, je commenceray par celle de General.

CHAPITRE. II.

Du General d'Armée:

L E General est dans une Armée
Ce qu'est l'ame dans le corps, &
comme rien n'agit dans celui-ci, que
par les mouvemens de l'ame ; ce
grand nombre de Regimens ne doit
aussi rien faire que par les ordres de
son Chef. C'est pourquoi cette char-
ge ne demande pas seulement un
homme qui ait de la bravoure &
de l'experience ; mais encore que la
naissance, la conduite, la liberalité &

6 *L'Art de la Guerre*,
l'honnêteté le rendent recommandable. Sa valeur le rend redoutable aux Ennemis ; & son expérience fait qu'on a tant de confiance en lui, que l'on est presque assuré de la victoire, auparavant que d'avoir combattu : Mais sa naissance augmente son autorité, & le respect qu'on lui doit, sa conduite conserve les Armées, & les rend victorieuses ; sa liberalité lui attire des Partisans, & il gagne les coeurs des Officiers & des Soldats par son honnêteté.

C'est de la prudence d'un Général, que dépend le salut d'un Armée ; & cette qualité, à mon avis, lui est plus nécessaire que le courage. La bravoure des Chefs, qui n'étoit pas accompagnée de conduite, a reduit quelquefois les affaires à l'extremité. C'est pourquoi, celui à qui un Souverain a confié le commandement de son Armée, avant que de se mettre en Campagne, doit bien prendre toutes ses mesures c'est-

premiere Partie. 7

c'est-à-dire , établir ses magazins dans les lieux les plus commodes ; bien examiner le païs , dans lequel il pretend faire la guerre; n'y pas engager ses troupes si avant , qu'il ne içache par où les en faire sortir , & le moyen de les'y faire subsister ; & sur tout , sçavoir si bien prendre les avantages des postes , qu'il soit toujou-
rs maistre de donner , ou d'évi-
ter le combat. Auparavant que de
rien entreprendre , il se doit toujours
conseiller aux principaux Officiers
de son Armée , mais ne dire jamais
sa resolution à personne ; bien con-
siderer l'occasion qu'il a de donner
une bataille , & ne pas hazarder tou-
tes ses Troupes au Combat , taschant
de vaincre son Ennemi , autant par
industrie que par force ; comme en
le surprenant desordonné , ses Sol-
dat écartés , las , moüillés , surpris
de faim , de froit , ou de quelqu'autre
accident.

Il doit d'autant plus s'attacher à
la liberalité , que nous avons plu-

A 4 sieurs

8 *L'Art de la Guerre,*
fieurs exemples d'affaires ruinées, &
de troupes batuës par la seule avari-
ce des Generaux, qui retenoient les
montres des Soldats, retrancoient
la moitié du nécessaire, & ne fai-
soient aucune dépense en Pension-
naires & en Espions. La recompense
qu'on leur donne, est d'une si gran-
de conséquence, que sans cela un
General ne pourra rien sçavoir des
desseins des Ennemis; il ignorera tou-
jours leurs forces, & ne sera jamais
averty de leurs entreprises; en un
mot, le ménage n'est point de fai-
son à la Guerre, que pour la vie des
Soldats.

L'une des choses à laquelle un
General doit plus prendre garde,
c'est de se faire aimer de tout le
monde, & principalement des Offi-
ciers; cela se fait, en les traitant avec
honnêteté, écoutant leurs raisons,
loüant & récompensant les belles
actions, & punissant les méchantes.
Un General ne réussit jamais, lors
qu'il s'est attiré l'aversion de son
armée

premiere Partie.

9

mée par ces manières brusques, fantiques & emportées, & quand il est de cette humeur, il peut dire qu'il a deux Ennemis sur les bras.

Monfr. le Vicomte de Turenne avoit cela de bon, qu'il s'étoit acquis l'amitié universelle de toutes ses Troupes; & il n'y avoit pas d'Officier, ni de Soldat dans son Armée, qui ne se fust de grand cœur sacrifié pour lui: & on peut dire que sa douceur, & ses manières honnêtes ont pour le moins autant servi à ses Conquestes, que sa bravoure.

L'honnêteté & la douceur d'un General, ne doivent pas empêcher qu'il ne soit rigoureux, autant qu'il est besoin, & qu'il ne fasse très sévèrement observer ses ordonnances; autrement, la discipline militaire deviendroit un libertinage: c'est pourquoi il doit défendre aux Soldats de se débander, & de quitter leurs rangs, pour aller piller dans

A 5 les

10 *L'Art de la Guerre*,
les Terres amies, ni même dans
les ennemis, sans sa permission ; fa-
faut punir ceux qui y contrevien-
nent, & obligeant les Comman-
dans des Corps à y tenir la main ,
sous peine d'en répondre.

La fonction de la Charge de Ge-
neral, est de regler la marche de
l'Armée, & le lieu de son campe-
ment ; d'en visiter les Gardes ; d'en-
voyer continuallement des partis à
la Guerre , pour avoir des nouvelles
des Ennemis ; de donner tous les
soirs le mot aux Lieutenans Gene-
raux , aux Maréchaux de Camp ;
au Major General, & ordonner ce
qu'il y aura à faire, ou pour la nuit,
ou pour le lendemain. Au jour d'un
combat ; il se saisira du poste le plus
avantageux ; il disposera son Champ
& son ordre de bataille ; il posera
son Artillerie ; il fera retirer les ba-
gages , & commandera ses détache-
mens. Au siège d'une Ville d'un Fort
ou d'un chateau, il en fera faire l'in-
vesti-

premiere Partie. 11
vestiture; il fera marquer les Camps, les lignes de Circonvallation, & de Contrevallation, il ira reconnoître la Place; il la fera attaquer par l'endroit qu'il aura remarqué le plus foible, il visitera les Travaux, il empêchera les secours, & pourvoira aux Convois, pour les faire arriver en toute sécurité. Enfin, la Charge de General est d'une grande étendue, & demande un soin tout particulier, puisque c'est sur lui qu'un Souverain se repose du soin de toute son Armée.

Le Roi entretient au General, un certain nombre d'Aides de Camp, qui ne font que pour porter ses ordres par tout où il est nécessaire; avec une Compagnie de Gardes à cheval: & le premier Régiment d'Infanterie de l'Armée, lui fournit tous les jours une Garde, composée d'un Capitaine, d'un Lieutenant, d'un Sous-lieutenant, ou d'un Enseigne, de

A 6 deux

12 *L'Art de la Guerre,*
deux Sergens & de cinquante Sol-
dats.

CHAPITRE III.

Des Lieutenans Generaux.

LE General étant l'ame d'un Corps d'Armée, les Lieutenans Generaux en font les parties nobles : & ces Charges étant de tres-grande conséquence, elles demandent des personnes, de qui le courage, la capacité & la fidélité se soient fait connoistre en plusieurs occasions, par de signalés services. Ils ne doivent pas seulement être capables de leurs Charges ; mais encore de celle de General, parce qu'il arrive bien souvent qu'on leur confie le commandement de certains Camps volans, même de quelques Corps d'Armée, qu'ils conduisent avec la même autorité.

12

Le nombre des Lieutenans Généraux, n'est pas limité; il y en a plus ou moins, suivant que les Armées sont grandes ou petites: Quand ils sont plusieurs dans une même Armée, ils ont chacun leur jour pour commander. Dans un siège, par exemple, il y a un Lieutenant General qui commande l'attaque de la Place, & qui demeure à la Tranchée durant vingt quatre-heures, celuy là s'appelle le Lieutenant General de jour; après les vingt-quatre heure, celuy qui suit vient prendre sa place, & ainsi des autres consécutivement.

Le devoir de leur Charge, est de faire tout ce qui leur est ordonné par le General, qui leur distribuë à chacun des Quartiers pour y commander, & les emploie, suivant les occasions qui se présentent: les uns, pour conduire un Corps de Cavalerie: les autres, pour marcher à la tête de l'Infanterie, tantôt

A 7 pour

14 *L'Art de la Guerre*,
pour l'Avant-garde, ou Arriere-garde, & quelquefois pour des Camps volans. Ils ne doivent pas manquer de se rendre tous les jours chez le General, pour y recevoir ses ordres, & les distribuer après dans les Quartiers, & dans les Postes qui leur ont été confiez, ayant soin de l'informer incessamment de ce qui s'y passe. Pour cela, aussi-bien que pour d'autres besoins le Roy leur donne des Aydes de Camps, & des Gardes à Cheval.

Chaque Lieutenant General a toujours une Garde d'Infanterie à sa porte, composée d'un Lieutenant, d'un Sergent, & de trente Soldats..

CHAP

CHAPITRE IV.

Des Mareschaux de Camp.

LA Charge de Mareschal de Camp n'étant pas d'une petite consequence, ny une des moins penibles de l'Armée, celuy qui la possede doit étre brave, judicieux & expert, pour remedier à beaucoup de choses fortuites. Il s'en fait plus ou moins, suivant que l'Armée est grande, & ils roulent entr'eux, de même que les Lieutenans Generaux. Quand il y a deux attaques au Siege d'une Place, le Lieutenant General qui est de jour, commande celle de la droite, & le Mareschal de Camp, celle de la gauche.

La principale fonction de cette Charge, est d'aller tous les jours prendre l'ordre du General. Dans une marche d'Armée, celui qui est de

16 *L'Art de la Guerre.*

de jour, va la veille du départ avec le Mareschal des Logis, recevoir les ordres de la route, & du campement. Il doit connoistre les passages pour sçavoir qu'elle marche les Troupes tiendront : pour cela, il avertira dès le foir l'Esquadron qui doit entrer en garde la nuit suivante, de se tenir prest pour le lendemain matin devant le jour, avec lequel il partira, & les Mareschaux des Logis de tous les Regimens, ceux de l'Artillerie, & des vivres, pour aller marquer le Camp au lieu destiné. En marchant, il envoyera quelques Coureurs devant, & sur les aifles, pour découvrir la Campagne : & s'il survenoit allarme, il reconnoîtra ce que c'est, & enverra avertir le General pour étre secouru, & afin que l'Armée ait le loisir de se mettre en bataille. Etant arrivé au lieu du campement, après avoir choisi l'affiette du Camp la plus propre & la plus commode, il

va.

premiere Partie. 17

va poser lui-même la grande Garde à une demie-lieuë , ou plus , au delà de l'endroit qu'il a désigné en general , au Mareschal des Logis de l'Armée , qui en fait le departement , & le délivre aux Mareschaux des Logis des Regimens : Ensuite il fait sçavoir au General tout l'état du Camp , de qui il reçoit les ordres pour les gardes , les convoys , les escortes , & les partis , qu'il distribuë aux Majors de brigades . Enfin les Mareschaux de Camp doivent loger toute l'Armée , & être toujoures prefens à tous ses mouvemens , étans les premiers à monter à cheval , & les derniers à en descendre . Ils ont des Aides de camp , & des Gardes à cheval aussi-bien que les Lieutnans Generaux , avec un corps de garde d'infanterie à leur porte , d'un Sergent & de quinze hommes .

CHA-

C H A P I T R E V.

Des Brigadiers.

IL n'y a pas longtemps que les Brigades de l'armée étoient commandées par les plus anciens Maîtres de Camp & Colonels, & l'on ne parloit pas de Brigadiers : mais depuis que le Roi en a fait des Charges en titre d'Office, il choisit ordinairement pour les remplir, ceux des Colonels, des Maîtres de Camp & des Lieutenants Colonels qu'il connoit étre les plus expérimentés au métier de la guerre. Leur fonction est de marcher à la teste de la Brigade dont le commandement leur a été donné, & de la conduire par tout où il leur est ordonné par le General; tenant la main qu'aucun soldat ne se débande, & enjoignant tres-expressemens aux Commandans des Regiments

19

premiere Partie.
mens d'y prendre garde. Ils commandent entr'eux suivant leur ancienneté & montent la tranchée à leur tour, c'est a dire les Brigadiers de Cavalerie à la teste de la Garde de cavalerie, & les autres avec celle d'Infanterie, & se relevent l'un l'autre au bout de vingtquatre heures. Et la garde qu'on donne aux derniers, est d'un Sergent & dedix Soldats de la Brigade qu'ils commandent.

C H A P I T R E V I.

Des Aides de Camp.

LA charge d'Aide de Camp est très honnête pour un jeune homme de qualité; propre à le faire connoître, & dans laquelle il lui est aisé d'apprendre, & de se perfectionner: elle demande que celui qui l'occupe, soit sage, vigilant &

20 *L'Art de la Guerre*,
& vigoureux. La fonction des Ay-
des de Camp est d'être toujours
auprès des Officiers Generaux pour
aller porter leurs ordres où il est
nécessaire.

CHAPITRE VII

Du Major General.

LA Charge de Major General de l'Armée, est nouvelle en France, & de l'invention du Roi, qui en a reconnu l'utilité, & qui veut que celui qui la possède, ait autant de conduite & de vigueur que d'expérience. Il a entrée à toute heure chez le General, & doit être logé près de lui. Sa fonction est d'aller tous les soirs prendre l'ordre du General, ou du Lieutenant General qui est de jour; d'écrire ce qui lui est ordonné sur ses tablettes, *afin que tout s'execute ponctuellement;*

premiere Partie. 21
ment; & de le distribuer aux Majors des Brigades de Cavalerie, d'Infanterie & des Dragons; reglant avec eux les Gardes, les Convois, les partis, & les détachemens; & donnant une heure & un rendez-vous pour les gens détachez, où il a soin de les venir recevoir lui même: & d'instruire les Commandans de ce qu'ils ont à faire, leur faisant donner des guides pour les conduire où il est ordonné.

Il doit avoir un état de la force de chaque brigade en General, & de chaque Regiment en particulier avec un rôle de tous les Officiers généraux, Brigadiers, Mestres de camp, Colonels, Lieutenans Colonels & Majors, suivant leur ancienneté & le rang de leurs Regimens: Enfin il est sur toute l'Armée, ce qu'est un Major particulier dans un Regiment.

CHA-

C H A P I T R E V I I I.

Des Majors de Brigades.

Les Majors de Brigades font dans leurs Brigades ce que fait le Major general dans toute l'armée. On choisit pour ces emplois les Capitaines des Régiments que l'on fait être les plus habiles & les plus experts. Leur devoir est d'être toujours près du General ou des Officiers Généraux, d'aller tous les soirs prendre l'ordre du Major general, qui leur dit ce qu'il y a à faire ou pour le jour même ou pour le lendemain, comme j'ay dit dans le chapitre précédent. Quand ils ont receu l'ordre, & le mot (qui est ordinairement le nom d'un Saint & d'une Ville, comme Saint Louïs & Paris) ils le portent premierement aux Brigadiers ou aux Commandans de leurs Brigades, puis

premiere Partie. 23
puis le distribuent aux Majors ou
Aides Majors de chaque Regiment :
ils reglent ensemble les gardes, les
parties, les détachemens, les con-
vois, & leur donnent une heure &
un rendez-vous à la teste des Bri-
gades, où ils ont soin de les venir
recevoir & de les conduire au Ma-
jor general. Par exemple :

Le General d'Armée commande
le soir en donnant l'ordre, au Ma-
jor general de tenir prest pour le
lendemain à la pointe du jour un
convoi de trois mille hommes de
pied & de mille chevaux, com-
mandé par un Maréchal de camp &
un Brigadier.

Le Major après avoir averti le
Maréchal de camp qui est de jour,
assemble les Majors de Brigades
pour leur distribuer l'ordre qui lui
a été donné par le General, & re-
gler avec eux le détachement, en
cette maniere.

Si l'armée est de quatre Brigades
d'In-

24 *L'Art de la Guerre*,
d'Infanterie & d'autant de Cavalerie, il partage les trois mille hommes de pied entre les quatre Brigades, & suivant la division qu'il en a faite, il ordonne ce que chaque Brigade d'Infanterie est obligée de fournir; qui est sept cens cinquante Soldats, quinze Capitaines; autant de Lieutenans; autant de Sous-Lieutenans où d'Enseignes, & trente Sergens. Les mille chevaux partagés entre les quatre Brigades de cavalerie, font deux cens cinquante Maîtres par Brigade, cinq Capitaines, autant de Lieutenans, autant de Cornettes, & autant de Maréchaux des logis. Et parce qu'à trois mille hommes de pied détachés il faut trois Colonels, & trois Lieutenans Colonels; & à mille chevaux trois Maîtres de camp: les Majors de Brigades doivent examiner entr'eux, qui sont les Brigadiers, les Maîtres de camps, les Colonels, & les Lieutenans Colonels

Premiere partie.

25

nels dont le tour eft de marcher, & de quelle brigade ils font. Léur division étant faite, chacun s'en retourne à sa brigade, où il assemble les Majors ou les Aides Majors des Regimens, pour leur faire fçavoir le nombre d'Officiers & de Soldats que la brigade eft obligée de fournir pour le Lendemain matin. Et comme nous avons dit auparavant suivant nostre calcul, que chaque Brigade d'Infanterie devoit fournir sept cent cinquante Soldats, quinze Capitaines, quinze Lieutenans, autant de Sous-lieutenans & trente Sergens : les Majors diviferont ce nombre entr'eux; & supposé que chaque Brigade foit de six bataillons ce feront cent vingt-cinq Soldats pour chaque bataillon, deux Capitaines, deux Lieutenans, deux Sous-lieutenans, & cinq Sergens; mais parce qu'il ne se trouveroit que douze de chaque Officier, & qu'il en faut quinze; les trois qui

B re-

26. *L'Art de la Guerre.*

restent se reprendront sur les trois premiers bataillons. La même chose se fait pour la cavalerie : une Brigade étant de douze Esquadrions ; ce sont deux cens cinquante Maistres par Brigade, qui font vingt & un Maistres par Esquardon, & par consequent sept Maistres par Compagnie.

Les Majors s'en retournent à leurs Regimens, où après avoir assemblé les Maréchaux des logis & les Sergens, ils leur commandent de tenir prest pour le lendemain matin, un nombre d'hommes par compagnie suivant la subdivision qu'ils en ont faite : & leur nomment les Officiers qui doivent marcher. Les Maréchaux des logis & les Sergens portent cet ordre aux Officiers & executent ce qui leur a été commandé.

Le lendemain matin, les Majors des Regimens se trouvent à la teste des Camps pour recevoir les gens
dé-

Premiere partie. 27

détachez de chaque compagnie, où après les avoir comptez, ils les mettent en bataille, leur distribuent les munitions nécessaires, & les conduisent aux Majors de Brigades, qui les remettent au Major General, & le Major General au Maréchal de camp destiné pour les commander, qui les mènent ensuite en ordre de bataille où il lui est donné par le General. Voilà de la façon que se font les détachemens dans une armée.

Les Majors de Brigades doivent avoir un état des Régimens de leurs Brigades, en sçavoir le fort & le foible, & avoir un rôle des Commandans, des Majors, & des Aides Majors suivant leur ancienneté & le rang de leurs Régimens.

CHAPITRE IX.

*Du Maréchal des Logis
de l'Armée.*

CHaque Armée doit avoir son Maréchal des logis : mais cette charge demande un homme judicieux ; savant & experimenté en matière de Géographie : & parce que sa fonction n'est autre que de marquer les routes & les camps ; il faut qu'il connoisse généralement tous les Païs, les rivières, les plaines, les bois, les montagnes, les passages, les defilez, les lieux couverts & marécageux ; & qu'il sache jusqu'au moindre ruisseau. Pour estre parfait dans cette charge, il doit estre tel que le Sr. de Chanlay qui possède aujourd'hui celle de l'armée du Roi : & quoy qu'il soit encore jeune, il faut dire à sa louange, que quarante années de service ne le ren-

Premiere partie. 29
rendroient pas ni plus habile ni plus experimenté qu'il est.

Le Maréchal de logis de l'Armée doit aller tous les jours recevoir les ordres du General, sçavoir de lui la route que l'armée doit tenir, & aller au campement avec le Maréchal de camp qui est de jour, où étant arrivé il partage le terrain & le distribuë aux Maréchaux des logis de tous les Regimens; il choisit un endroit pour le quartier du Roi, il y marque les logemens des Officiers Generaux, & de ceux qui ont droit d'y loger; il donne une place commode pour le parc de l'artillerie, une autre pour celui des vivres, & il destine un lieu pour l'Hospital, de telle sorte que tous les quartiers soient près de l'Armée, & qu'ils en soient couverts.

Dans une marche il avertira le General des passages & des defilez, afin que s'il s'en rencontrroit de facheux, il ait le temps d'y remedier

B 3 en

30 *L'Art de la Guerre,*
en y envoyant des Pionniers pour
les rétablir.

CHAPITRE X.

Des Ingénieurs.

Ils Ingénieurs sont extrêmement nécessaires, tant pour l'attaque que pour la défense des places. Mais la principale chose à laquelle on doit prendre garde, c'est d'en choisir, non seulement de très-habiles, mais qui aient de la bravoure à proportion de leur savoir; c'est à dire que ces emplois veulent des gens experts & intrepides.

Après que les Ingénieurs ont reconnu la place qu'on veut attaquer ils en font le rapport au General, & lui disent l'endroit qu'ils jugent le plus faible, & duquel on peut approcher plus facilement. Lors que l'attaque est résolue, leur devoir est

Premiere partie.

3^e

est de tracer les tranchées, les places d'armes, les galeries, les logemens sur la contrescarpe & sur la demi-lune, & de conduire les travaux jusqu'auprés des murailles à la faveur des mousquetades, marquant aux travailleurs qu'on leur a donné, les ouvrages qu'ils doivent faire durant une nuit. J'ai dit qu'il falloit des gens intrepides & expérimentez, parce que tout cela ne se fait pas sans un grand risqué de leurs personnes. De plus c'est qu'un Ingenieur qui est ignorant, ou qui a peur, ne prend pas garde bien souvent à son ouvrage, & fait des travaux enfilez qu'il faut recommencer tout de nouveau avec la perte de beaucoup de monde.

Ils doivent prendre l'ordre du General ou du Lieutenant General qui est de jour, sur ce qu'il y a à faire à la tranchée : leur faire un fidele rapport de tout, demander un nombre suffisant de travailleurs

B 4

&

32 *L'Art de la Guerre.*

& d'outils, prévoir à tout ce qui peut leur être nécessaire, & en faire provision à la queue de la tranchée, ou dans un endroit destiné pour cela; comme de facines, de piquets, de gabions, de peles, de piques, de haches, de sacs à terre, de madriers, de tonneaux, de soliveaux, & de plusieurs autres choses dont on ne se peut passer dans une attaque. Ce sont eux encore qui marquent les lignes de circonvallations, avec des redoutes & des angles de distance en distance.

Les Ingénieurs sont plus ou moins, suivant le besoin qu'on en peut avoir; commandez par un chef, tel qu'est aujourd'hui le Sieur de Vauban Maréchal de Camp, & Gouverneur de la Citadelle de l'Isle & qui a donné des marques suffisantes de son courage & de son savoir en mille occasions, tant dans l'attaque des places de Hollande, de Flandre, & de la Franche-Comté,

té, que dans les fortifications des Villes & Citadelles de France, que sa science a rendu imprenables, & mis en état de ne rien apprendre.

CHAPITRE XI.

Du Capitaine des Guides.

Les Guides sont si nécessaires pour la marche d'une armée, qu'il est impossible de s'en pourvoir passer : C'est pour ce sujet qu'on a établi un Capitaine des Guides qui en doit toujours avoir une provision près de lui pour les distribuer où il est besoin : Comme pour guider les convois, les partis, l'Avant-garde; les bagages, l'artillerie, les détachemens qui vont sur les ailes de l'Armée, & pour l'Armée même.

La première chose à quoi il doit
B 5 son-

34 *L'Art de la Guerre.*
songeraussi-tôt qu'il est arrivé au
lieu du campement ; c'est de de-
mander au Maréchal de Camp
quelques Cavaliers pour s'en aller
avec eux sommer de la part du Roi
les Châteaux & les Forts des Vil-
lages circonvoisins , de lui livrer
au plutost un nombre suffisant de
guides de qui la Communauté ré-
ponde & quand ils lui ont été don-
nez , il les attache les uns aux au-
tres , de peur qu'ils ne s'évadent ,
& les amene dans son logis qui doit
être au quartier du Roi , où il a
soin de les faire garder . Il les ren-
voie de logement en logement ,
mais il ne s'en dégarnit jamais qu'il
n'en ait trouvé d'autres .

Cette charge ne devroit être
possedée que par une personne qui
scût plusieurs langues , & princi-
palement celle du Païs dans lequel
on fait la guerre .

CHA.

CHAPITRE XII.

Des Vagmeſtres.

IL doit y avoir dans chaque Armée une certaine eſpece d'Officier que nous appellons Vagmeſtres, dont la charge eſt de faire reparer les chemins, & de conduire les équipages de l'Armée. Il doit pour cét effet aller tous les foirs prendre l'ordre du Maréchal des Logis qui lui dit ce qu'il a à faire, & qui lui donne la route que les Bagages doivent tenir. C'eſt à lui après cela à fe pourvoir de guides, & à faire asſemblér le jour du départ autour de fon faillon (qui eſt une maniere d'Estendart, qui ſert de ſignal) les Bagages de l'Armée, les faisant ensuite defiler, ſuivant le rang que les Régimens ont dans les brigades, & ſuivant le poste que les Brigades occupent à l'avant-garde,

B. 6^e 28

36 *L'Art de la Guerre.*
au corps de bataille ou à l'arrière-garde. Observant toujours néanmoins de ne laisser partir aucun équipage d'Officier que ceux du General & des autres Officiers Généraux n'ayent défilé.

CHAPITRE XIII.

*Des Intendans, des Commissaires,
& des Trésoriers.*

Mon dessein étant de traiter de tous les emplois qui sont aujourd'hui en usage dans les Armées j'ay creu ne devoir pas oublier ceux d'Intendans, de Commissaires & de Trésoriers : & bien que ces charges ne soient pas d'épée, & qu'elles demandent plutost des gens de Cabinet que de main ; je ne laisseray pas néanmoins d'en toucher quelque mot en passant, puisqu'il n'y a point d'Armée qui n'ait ses Commissaires.

Premiere partie. 37
missaires, son Intendant & ses Tres-
foriers.

L'Intendant est pour tenir la main à la Police, au payement des troupes, au reglement des Contributions, aux établissemens des Sauvegardes & des Hôpitaux, & à l'exécution des ordonnances du Roi.

Les Commissaires font la revue des troupes au commencement de chaque mois, ou à la volonté du General; ils font un état des forces des Régimens, des Compagnies en particulier & des Officiers présens; ils portent les extraits de leurs revues au General, & les envoient en Cour. Outre cela, il est de la charge d'un Commissaire de recevoir le serment des nouveaux Officiers.

Les Tresoriers font le payement de l'Armée suivant la revue des Commissaires, & délivrent l'argent qu'il est besoin, sur les ordres

B 7 du

38 *L'Art de la Guerre.*
du General & de l'Intendant. On pose toujours un Corps de garde d'Infanterie au tresor, qui est ordinairement au quartier du Roi près du logement de l'Intendant.

CHAPITRE XIV.

Des Sauvegardes.

Autrefois les Sauvegardes estoient des simples Cavaliers ou des gardes d'Officiers Generaux qu'on mettoit dans des Bourgs, Villages, Fors, Abbayes & Châteaux, pour en empêcher le pillage & l'incendie : mais le Roi de qui la prudence a pourvu à tout ce qui étoit utile, en a fait une compagnie à cheval de deux cens Maîtres, commandée par un Capitaine, des Lieutenans, & des Maréchaux des logis. Ces Cavaliers portent des hoquetons bleus, avec deux

deux fleurs de lis en broderie, l'une par devant, l'autre par derrière, & cette inscription au dessus, **S A U V E G A R D E D U R O I**: afin qu'ils soient généralement connus d'un chacun, & que personne ne les trouble sur peine de la vie, dans la fonction de leur charge, qui est de demeurer à l'entrée des lieux dont la garde leur a été commise; & empêcher par ce moyen les Soldats, débandez de l'Armée qui vont à la petite guerre, d'y faire aucun déordre.

Le droit de chaque Sauvegarde employé, est de quatre escus par jour par dessus la subsistance ordinaire.

C H A P I T R E X V.

Du Prevost de l'Armée, & de sa Justice.

LA Justice doit régner par tout, & principalement dans les Armées,

40 *L'Art de la Guerre.*

mées, c'est le seul moyen d'y établir le bon ordre, & elle s'y doit faire aussi exactement que dans les Villes du Royaume les mieux policiées, si l'on veut rendre les soldats souples & obéissans. Le Prevoft n'a été établi que pour y tenir la main; c'est pour cela qu'on luy a donné une compagnie d'Archers à cheval, avec un Lieutenant, des Exempts, un Greffier pour écrire les procédures, & un Executeur pour punir les contrevenans aux ordres du Roi & du General.

La fonction de la charge du Prevoft est de marcher avec sa compagnie, tantôt sur les ailes de l'armée, tantôt à la teste, & quelquefois à la queue, pour empêcher les Soldats de piller les lieux conservéz: il instruit les procés, il fait executer les jugemens, il a soin de la police à l'égard des Marchands & des Vivandiers de l'Armée, il met le taux à leurs denrées

Premiere partie. 41
rées, & juge les differens qui arrivent entre'eux.

Il y a aussi des Notaires qui suivent l'Armée, pour la commodité des particuliers qui en ont affaire.

CHAPITRE XVI.

De l'Hospital.

JAmais la guerre ne s'est faite si commodément qu'on la fait aujourd'hui en France, les soins de notre Monarque sont inconcevables, & sa prudence a si bien pourvu à tout qu'on peut dire qu'elle n'a rien oublié de ce qui pouvoit être nécessaire à l'homme. L'Hospital est d'un grand secours aux malades & aux blessez; ils y font aussi bien que dans ceux des meilleures Villes du Royaume, par les soins des Medecins, des Chirurgiens, des Apotiquaires & des Religieux que l'on

42 *L'Art de la Guerre.*
On y a établis sous la conduite d'un
Directeur.

Il suit toujours l'Armée jusqu'à ce qu'on trouve un lieu propre & commode pour son établissement, auquel on fait conduire tous les malades; Et on ne laisse au camp qu'un détachement de l'Hospital pour subvenir aux plus pressantes nécessités. Il y a une abondante provision de toute sorte de remèdes, d'instrumens, & de ce qui peut servir aux maladies & aux playes; Ce sont aujourd'hui les PP. Recollets qui assistent les Malades de l'Hospital, & qui se rendent à la tranchée pour y confesser les blessez.

CHAPITRE XVII.

Des Vivres.

LA principale chose à laquelle un General doit prendre garde, c'est

c'est de ne laisser jamais manquer les vivres à son Armée , autrement il doit être assuré qu'elle ne demeurera gueres sans déperir. C'est pour cela que le Roi y a établi des Commissaires généraux des vivres qui doivent sçavoir le nombre d'hommes qu'ils ont à nourrir , choisir un lieu propre pour porter les munitions ; sçavoir quand on commencera à les distribuer , & combien de temps cela durera , afin qu'ils fassent une provision suffisante de blé & de Boulangers.

Le blé des munitions est de deux tiers de Froment , & un tiers de Seigle : le boisseau de ce grain pese environ dix-huit livres ; on en tire trois livres de son & quinze livres de farine qu'on paitrit avec dix livres d'eau , dont la pâte pese vingt-cinq livres ; onze onces de pâte reviennent à dix de pain rassis : On donne à chaque Soldat un pain pour deux jours pesant trois livres.

Quand

44 *L'Art de la Guerre.*

Quand il marche par étape, on lui fournit une pinte de vin mesure de Paris, & une livre de viande. A l'armée le pain ne doit jamais manquer aux soldats, & les Officiers généraux doivent tenir la main que celui qu'on leur donne ne soit ni moisi ni puant; C'est de là que procède bien souvent la cause de leurs maladies.

Chaque Caïffon est tiré par quatre fort chevaux, & porte quinze cens pains, il faut qu'il y ait trois fois autant de voiture qu'il en est besoin pour porter les vivres d'un jour; un tiers pour les aller querir dans les villes où sont les magazins; l'autre qui vienne, & l'autre qui décharge. On ajoute ordinairement aux munitions d'un jour un quart de pain plus qu'il ne faut. Le General ne doit jamais laisser marcher ces voitures sans une très bonne escorte, afin qu'elles arrivent en toute seureté.

Le Commissaire general de vivres prend

Premiere partie, 45
prend l'ordre du General pour la
marche de ses convois, & les lieux
de ses provisions; il a sous lui des
Commissaires particuliers qui sont
toujours à la conduite des Caissous
& qui tiennent un registre de comp-
te, des munitions qu'ils délivrent
aux Majors ou Aides Majors des Re-
gimens, suivant l'extrait des reveuës
des Commissaires des Guerres.

CHAPITRE. XVIII.

*De l'Artillerie, & de
ses Officiers.*

L'Artillerie est une provision de
toutes les armes & outils néces-
faires à la guerre, tels que sont les
canons & leurs affûts, les boulets,
les bombes, les mortiers, les petarts,
les grenades, les cartouches, les ba-
riques de poudre, de bales & de mé-
che, les saucissons, les boulets rou-
ges,

46 *L'Art de la Guerre.*

ges, les gaudrons, les fâcines gaudronnées farcies de grenades, toute sorte d'armes, les haches, les faux, les peles, les piques, les coignées, les échelles de bois & de corde, les chevaux de frize, les madriers, les solives, les planches, les tonneaux les cordages, les pontons ou bateaux à faire des ponts, & toute sorte de feux d'artifice : Tout cela ne se traîne pas après une armée sans un grand nombre de voitures, de chevaux, & de gens destinéz pour la conduite de cet attirail. L'endroit de son campement s'appelle communément le parc de l'artillerie, où l'on pose un corps de garde d'infanterie éloigné de plus de trente pas, & les sentinelles ne s'y font qu'avec la pique ou la pertuizane, leur étant très-expressément recommandé de n'en laisser approcher qui que ce soit avec des mèches ou pipes de tabac allumées, à cause des accidens que l'on y a vu souvent arriver.

L'Ar-

Premiere partie.

47

L'Artillerie a aujourd'hui pour sa garde & son service un Régiment de fusiliers de deux Bataillons sous le commandement du grand Maître, dont les quatre premières compagnies sont composées de Charpentiers, de Charons, de Menuisiers, de Maréchaux; de Serruriers, de Tailleuriers, de Carreieurs & de Mineurs.

Du grand Maître.

La première charge est celle de grand Maître possédée par Mr. le Duc du Lude; elle lui donne un pouvoir absolu sur toute l'artillerie & ses Officiers, ne reconnaissant que le Roi & le General: & servant à l'armée en qualité de Lieutenant General; il tient un état & inventaire des pièces, des poudres, des boulets, des équipages des pièces, & de tous les Officiers d'Artillerie du Royaume, de qui il doit connoître la

ca-

capacité, pour en instruire sa Majesté, lors qu'elle voudra executer quelque dessein, comme d'assieger une Place, donner une bataille, & munir les Villes frontières. Il doit sçavoir les provisions & appareils qu'il faut faire, comment & en quel lieu les pieces doivent être placées, de quelle distance elles se doivent tirer, de quelle qualité est la muraille qu'on veut abatre, & qu'elle est la force de son artillerie.

En la situation des Places il doit prendre garde que le lieu de son artillerie soit commode & facile à défendre par les Soldats; qu'en cas de nécessité on puisse retirer bientôt les pieces; qu'elles découvrent, qu'elles battent à plomb, & que leur distance ne soit excessive.

Le Grand Maître présente tous les ans l'état des Officiers d'Artillerie au Roi, il remplit les charges vacantes du nom de telle personne que bon lui semble; puis le Roi le confir-

Premiere partie. 49

frine, ou le change à sa volonté ;
le signe, & le fait contre-signer par
un Secrétaire d'Etat. Cet état se
délivre au Tresorier general qui en
pourfuit les assignations, & paye
les Officiers qui y sont couchez. Ses
Officiers sont quatre Lieutenans
Généraux, un Garde General,
deux Contrôleurs Généraux, un
Tresorier General qui paye fe-
lon le commandement du Grand
Maître, un Maréchal des Lo-
gis, & un Prevôt, avec des Com-
missaires, des Gardes-Magazins,
des Canoniers & des Salpetriers qui
servent tant à l'Armée que dans les
Villes, Arsenaux, & Ateliers de
France.

Le Grand Maître ne reçoit l'or-
dre d'aucun Officier que du Gene-
ral, & le délivre dans son Parc.
Les Cloches des Villes que l'on
prend par assaut ou par composi-
tion, appartiennent à l'Artillerie,
& le Grand Maître envoie faire in-

C ven-

50. *L'Art de la Guerre,*
ventaire de ce qui se trouve dans les
Magazins.

Des Lieutenans Généraux.

Les Lieutenans Généraux commandent l'Artillerie & ses Officiers en l'absence du Grand Maître. Le devoir de leur charge est d'aller reconnoître les endroits pour les batteries, les tracer, les faire éléver en diligence, & les mettre en état de pouvoir battre la Place & les Ennemis; Ils ont soin de faire conduire à la tranchée toutes les armes & les outils dont on pourroit avoir besoin, & d'y commettre des Officiers pour les délivrer.

Des Commissaires.

Il n'y a point de pièce en Batterie qui n'ait son Commissaire & ses Officiers pour la servir : il faut qu'un Commissaire soit hardi, a-droit,

Premiere partie. 51
droit, & experimenté, parce que
c'est lui qui doit pointer la pièce
par le moyen de la visière, & des
coings de mire qu'il fait hausser ou
baisser autant qu'il le juge à propos,
suivant la connoissance qu'il a de la
portée des pièces, & de leur cali-
bre.

Pendant qu'un canon tire, le Com-
missaire doit prendre garde si le
boulet fait l'effet qu'il desire, afin
qu'il retienne, ou qu'il change sa
maniere de pointer.

Des Canoniers.

CHaque pièce en Batterie doit
avoir son Canonier, aussi bien
que son Commissaire ; Le devoir
du Canonier est, aussi-tôt que la
pièce a tiré, de la rafraîchir avec
l'écouillon trempé dans le vinaigre
ou l'urine, & d'y mettre sans
perdre de temps la poudre, la bou-
re, & le boulet. Deux de ceux qui

C 2 fer-

52 *L'Art de la Guerre*,
servent au canon ont soin de remettre la piece dans l'embrasure : le Commissaire la pointe , & y fait mettre le feu.

Un Canonièr qui sçait bien son métier se donne bien de garde de mettre la poudre dans une piece qui vient de tirer , qu'il ne l'ait rafraîchie auparavant , à cause de la chaleur qui se conserve long temps dans le metail. Chaque piece doit avoir ses gens pour la servir , son magazin de poudre & de boulets de calibre , avec une provision de foin pour la bourer ; mais dans un endroit où aucune étincelle ne puisse voler.

Les Utensiles qui servent au canon sont l'escouillon pour le rafraîchir , la lanterne dans laquelle on met la poudre pour charger , le fouloir qui sert à bourer , & les coings de mire à pointer.

Des

Des Mineurs, & des Artificiers

Les Mineurs, les Artificiers & Bombardiers sont encore des membres de l'Artillerie, commandez par leurs Capitaines & leurs Lieutenans, les premiers sont commandez par un Capitaine de Mineur, & servent à faire des sappes, des fourneaux sous des logemens, & des mines pour faire sauter les Bastions & les ouvrages d'une Place. L'Emploi des autres est de jeter des bombes, & de composer toute sorte de feux d'artifice, pour jeter dans la Place que l'on attaque, ou en bas des murailles de celle qu'on defend, sous l'autorité du Capitaine des Bombardiers.

CHAPITRE XIX.

De la marche d'une Armée.

Il est de la prudence d'un General d'ordonner la marche de son Armée, suivant la commodité des Païs, & la connoissance qu'il a des forces ennemis.

On fait marcher ordinairement un grand corps d'Armée sur trois colonnes, l'artillerie, & les bagages sur celle du milieu : Mais il faut que le Païs ne soit point traversé de marais ou de ruisseau, & qu'on puisse aisément communiquer d'une colonne à l'autre. Si les ennemis étoient sur la droite, & que la gauche fut couverte d'une riviere, on feroit marcher les Equipages du côté de la riviere, & l'Armée marcheroit sur une colonne ou deux du côté des Ennemis, ayant toujours des détachemens de Cavalerie ou de

Premiere partie. 55
de Dragons à l'avant-garde & sur
les ailes.

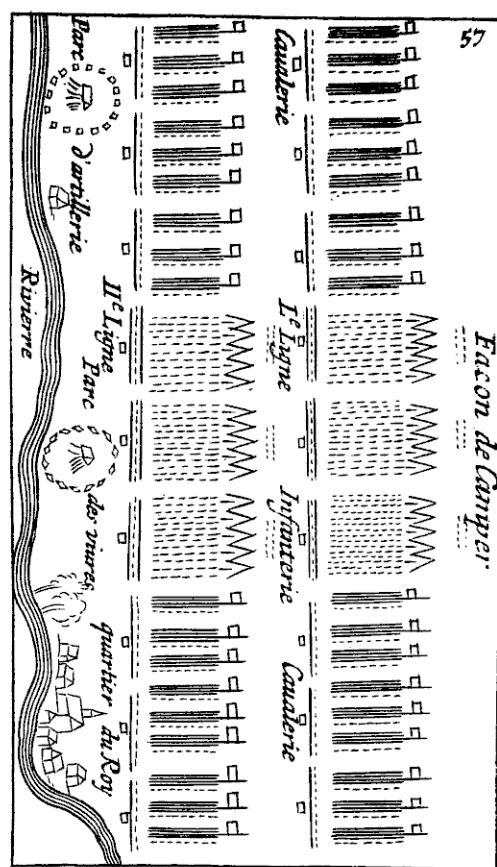
Quand une armée a des grands defilés de bois ou de montagnes à traverser, le General fait passer d'abord quelques Regimens d'Infanterie, & entre-lesse ses Esquadrans de Bataillons, laissant de l'Infanterie dans les bois ou sur les hauteurs pour faciliter le passage de l'artillerie & des Equipages, & à mesure que ses troupes sortent, il les fait mettre en bataille, & les y tient tant que toute l'armée ait passé le defilé.

Lors que l'armée marche dans un País où il n'y a pas de puissans Ennemis à craindre, & où le General la veut faire subsister plus aisement, il la partage en plusieurs corps, à qui il fait prendre différentes routes sous le commandement de ses Officiers Generaux, leur assignant à tous un rendez-vous general.

56 *L'Art de la Guerre*,

La marche d'une armée est composée de l'avant-garde , du corps de bataille , & de l'arrière-garde ; l'avant-garde & l'arrière-garde sont commandées des Lieutenants Généraux & des Maréchaux de Camp; Le General demeure ordinairement au corps de Bataille , d'où il envoie ses ordres par tout où il est besoin par ses Aides de Camp , ou par ses Majors de Brigades. La Cavalerie se partage en deux Corps , & l'Infanterie marche au milieu : les premières Brigades ont l'avant-garde & l'arrière-garde alternativement ; c'est à dire que celles qui ont un jour l'avant-garde prennent l'arrière-garde le lendemain : Cela se fait en faisant défiler l'armée un jour par la droite , & l'autre jour par la gauche.

CHA-



CHAPITRE XX.

Du Campement.

C'est l'affaire du Maréchal de Camp de loger l'armée; pour cela il doit aller reconnoître le País, y choisir l'endroit le plus propre & le plus commode pour l'affiette d'un Camp, & qui ne soit pas éloigné des eaux, s'emparant autant qu'il est possible des montagnes & des collines. On observe ordinairement de faire camper l'armée sur deux lignes, la dernière distante de la première de cinq cens pas, la Cavalerie sur les aïsles, & l'Infanterie au milieu, en telle sorte qu'elle fasse toujours teste aux Ennemis, & qu'elle soit couverte par derrière d'une rivière, d'un ruisseau, ou d'un marais. On donne à chaque Esquadrón soixante pas de terrain, & aux Bataillons quatre vingt dix

C 5 pour

58 *L'Art de la Guerre*,
pour leur campement, qui se par-
tagent entre les Compagnies, tant
pour les Baraques & les Escuries,
qui doivent être sur une même file,
que pour les rues. Le vuide pour
la separation des Camps est de tren-
te pas.

Les Baraques des Maréchaux des
logis & des Sergens sont toujours à
la teste de celles des Cavaliers & des
Soldats de leurs Compagnies, &
les Tentes des Officiers à la queue.

Le camp de la premiere Brigade
de l'armée est à la droite de la pre-
miere ligne : Celui de la seconde à la
gauche : La troisième se poste à la
droite de la seconde ligne ; La qua-
trième à la gauche, & les autres
dans le centre suivant leur ancienneté : Cela se pratique dans la Ca-
valerie comme dans l'Infanterie.
Les Dragons ne campent jamais
dans le Corps d'armée, mais ils
prennent leurs Camps ou à la teste,
ou sur les ailes, du côté qu'il y

a

premiere Partie. 59
a plus à craindre, servans toujours
comme de Corps de garde avancé.

Quand l'armée vient camper
près de celle des Ennemis, sans qu'il
y ait aucune riviere qui les sépare ;
le General fait retrancher son
Camp, & coucher ses Trouppes au
Bivoüac.

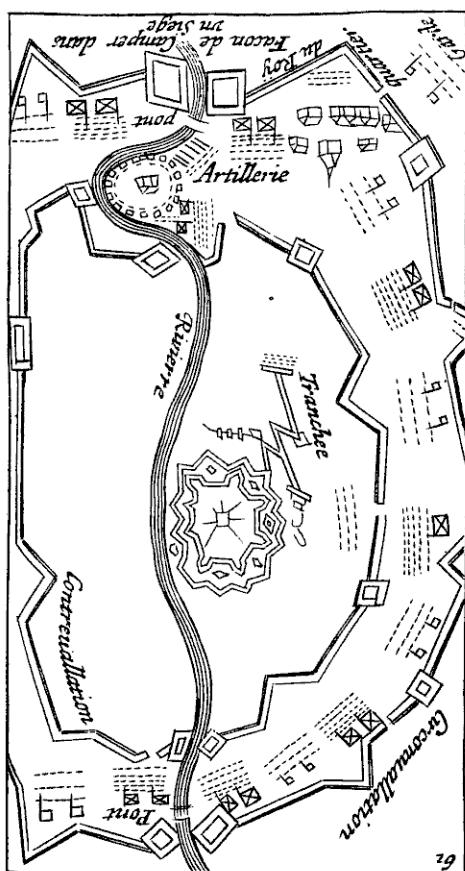
Chaque Regiment doit poser
une garde à la teste de son Camp, &
le Maréchal de Camp qui est de jour,
prend soin de poster la grande gar-
de, une demy-lieuë au de là de l'ar-
mée, du côté des Ennemis, choi-
fissant pour cet effet un endroit d'où
elle puisse découvrir sur toutes les
avenuës ; elle y demeure durant le
jour, & se retire la nuit près de l'ar-
mée, à la teste de l'Infanterie.

Le Mestre de Camp qui entre en
garde, doit détacher un Corps de
garde avancé (qu'on appelle com-
munément la garde avancée) de
vingt Maîtres commandez par un
Maréchal des Logis, qu'il fait poster

C 6 à

60 *L'Art de la Guerre*,
à une portée de mousquet au delà
de son Esquadron , dans un lieu
d'où l'on découvre aisément la cam-
pagne. Le devoir de celui qui com-
mande la grande garde est de ne lais-
ser passer qui que ce soit sans ordre ,
de regarder de tous côtés , & d'en-
voyez avertir le General du plus
loing qu'il apperçoit des Troup-
pes , parce que c'est sur lui que l'ar-
mée repose. Outre cette garde on
en détache encore une de 50. Maî-
tres commandez par un Capitaine
(qu'on appelle communément la
Garde folle (qui va faire la décou-
verte , & battre l'estrade sur les ave-
nuës de l'armée , afin qu'elle ne soit
jamais surprise. Le reste se dispose
de la maniere que j'ai dit cy-devant
dans les chapitres du Maréchal de
Camp , & du Maréchal des Logis
de l'armée.

CHA-



CHAPITRE XXI.

Des Sieges & des Attaques.

Quand un General a dessein d'assiéger une Place, il la fait auparavant investir par un Corps de Cavalerie sous le commandement d'un Lieutenant general, & d'un Maréchal de Camp, pour empêcher qu'aucun secours n'y entre, en attendant qu'il y arrive avec le reste de son armée.

La maniere de camper est toute autre dans un Siege que dans une marche. Icy l'armée doit environner la Place de telle sorte, que rien n'y puisse entrer, tâchant auant qu'il est possible d'éloigner les Camps de la portée du canon.

Si la Place est située sur une riviere, on fait un détachement d'une partie de l'armée qui prend ses quartiers de l'autre côté, avec des

C 7 ponts

62. *L'Art de la Guerre*,
ponts de communication où l'on
fait des Redoutes, dans lesquel-
les on met de bons Corps de gar-
de d'Infanterie. Si elle est environ-
née de montagnes, il en faut oc-
cupier les hauteurs d'où les Enne-
mis incommoderoient extremement
les Assiegeans, s'ils s'en étoient
une fois emparez.

On campe dans un Siège le dos
à la Place, les Bataillons entre-
lassez d'Escadrons. Les Ingénieurs
tracent les lignes de Circonvala-
tion & de Contrevallations avec des
Redoutes, & des Angles de di-
stance, en distance; & chaque
Régiment y travaille à l'endroit de
son quartier. La ligne de circon-
vallation est celle qui est au delà
des Camps, qui n'est que pour
empêcher les Secours. La ligne
de contrevallation est celle qui est
entre les Camps & la Place qui met
les Assiegeans à couvert des sorties.

Lors

Premiere partie.

63

Lors que le General a disposé ses Camps, qu'il a posté ses Corps de garde, tant du côté de la Place que du côté de la Campagne, & qu'il a étably des Lieutenans Generaux pour commander dans chaque quartier, avec ordre de ce qu'ils y ont à faire: Il va reconnoître la Place avec ses Ingenieurs, & en ordonne l'attaque par l'endroit qu'il croit le plus foible : Il fait préparer pour cela les premiers Regimens d'Infanterie plus ou moins, suivant la force des Assiégés, pour faire l'ouverture de la tranchée, & fait commander autant d'Escadrons qu'il juge à propos pour en monter la garde & pour repousser les sorties des Ennemis ; Les Regimens qui doivent ouvrir la tranchée font leurs détachemens avant que de sortir de leurs Camps : Ils fournissent le nombre des Travailleurs que les Ingenieurs ont demandé, avec des Officiers pour les conduire, & des Mousquetaires pour

64 *L'Art de la Guerre*,
pour les soutenir ; & l'heure s'ap-
chant de partir , les Majors forment
les Bataillons , les Aumôniers font
les Prieres accoutumées avec une
petite exhortation à la fin de laquelle
ils donnent l'Absolution générale , & les Soldats crient : Vive le Roi ,
en jettant leurs chapeaux en l'air.

Les Regimens defilent en bon or-
de , tambour battant , les Officiers
la pique à la main , les gens détachez
à leur tête , & se rendent à l'en-
droit du travail où ils reçoivent l'or-
dre de ce qu'ils ont à faire , du Lieu-
tenant General qui est de jour , ou
du Maréchal de Camp . Sitôt que
le jour finit , toute la Cavalerie de
l'Armée , à la reserve de celle qui
est en garde , vient apporter la fasci-
ne à la queue de la tranchée ; les gens
destinez pour soutenir les Travail-
leurs , se vont coucher sur le ventre
à quelque pas de la Contrefosse , &
une partie des Soldats commandez
pour le travail commence à creuser
&

Premiere partie. 65

& à remuer la terre, suivant ce qui leur a été marqué par les Ingénieurs, pendant que les autres leur vont chercher des fascines & des piquets.

Quand on fait deux attaques, le premier Régiment a celle de la droite, & le second celle de la gauche.

Le Grand-Maître d'Artillerie fait travailler aux Batteries, & y fait conduire le Canon avec une suffisante provision de tout ce qui peut servir à la Tranchée.

La Tranchée doit avoir six pieds & demy en hauteur, & quatre en largeur avec des Banquettes pour la commodité des Moufquetaires; & les Ingénieurs la doivent conduire en telle sorte, qu'elle ne soit pas enfilée de la Place: Quand on ne peut faire autrement, on couvre l'endroit qui est enfilé de grosses fascines ou de madriers.

S'il ne se trouve point de rideau, ni de fond vers la queue de la Tranchée

66 *L'Art de la Guerre*,
chée ou la garde de Cavalerie se
puisse mettre à couvert, on lui fait
élever des épaulements à l'épreuve
du Canon, derrière lesquels elle se
met.

Aussi-tôt que le jour commence
à paroître, le Lieutenant General
fait rentrer tout le monde dans le
Boyau, où chacun prend son Poste
pour tirer continuellement vers la
Place, pendant que les Pièces de
Batterie font ce qu'elles peuvent
pour démonter celles des Ennemis,
& ruiner leurs défenses.

Toutes les Gardes des Tranchées
se relèvent au bout de vingt-quatre
heures, à pareille heure qu'on les a
montées; & les Régiments qui en-
trent en Garde doivent continuer
les Travaux jusqu'à la Palissade,
Ceux qui suivent attaquent le che-
min couvert; ils en chassent les En-
nemis avec des Grenades, pendant
qu'on arrache les Palissades, & y
font un logement de Gabions, de
Faf-

Fascines, & de Sacs à terre, dans lequel on met un Capitaine, avec des Mousquetaires pour le conserver. Si les Fossez sont pleins d'eaux on les comble à force de Fascines remplies de pierres. Quand la Demy-Lune qu'on veut emporter est revêtuë, on la fait sauter avec des fourneaux, & après en avoir chassé les Ennemis, on fait un logement dessus : delà on fait une Galerie dans le Fossé qui communique au Bastion auquel on veut attacher le Mineur, pendant que l'on fait avancer les Batteries jusques sur le chemin couvert. Si la Galerie étoit dans un Fossé sec ; le Lieutenant General ne doit pas oublier de faire provision de plusieurs tonneaux pleins d'eau, dont on se sert à éteindre les feux d'artifice que les Assiegez pourroient jeter des Remparts sur la Galerie. Le Mineur étant logé au pied du Bastion, il y fait une mine & la charge ; & quand tout est disposé pour

68 *L'Art de la Guerre* ;
pour donner l'assaut , le General
fait sommer les Assiegez de se rendre
avant que la Mine jouë , leur pro-
mettant toute sorte de bons traitte-
mens ; s'ils aiment mieux se rendre
que de souffrir l'assaut : On envoie
des Ostages de part & d'autre pen-
dant qu'on travaille à la Capitula-
tion , qui n'est pas plutôt signée que
le General commande ses deux pre-
miers Regimens d'Infanterie , avec
un Lieutenant General , pour aller
prendre possession de la Place , & y
établir des Corps de garde par tout
où il est besoin. Si la Capitulation
porte que les Troupes qui étoient
en garnison feront prisonnieres de
Guerre , on les desarme , & on les
enferme dans quelque endroit pro-
pre où l'on pose de bons Corps de
Garde. Mais s'il est dit par le Trai-
té qu'elles sortiront avec armes &
bagages , tambour batant , ensei-
gnes déployées , la mèche allumée
avec quelque piece de Canon ; le
Ge-

Premiere partie.

69

General après avoir fait mettre ses Troupes sous les armes , vient voir sortir la Garnison ennemie, les Officiers a la teste de leurs Compagnies qui lui doivent le salut des armes , & le Gouverneur à la queuë de tous ; & les fait escorter par quelque Escadrons jusqu'au lieu qui leur a été accordé par la Capitulation.

C'est le droit des premiers Regimens d'Infanterie de l'Armée de prendre possession de toutes les places conquises , de se faire des Places d'Armes , d'en garder les postes & d'y demeurer tant qu'il y ait un Commandant , & une Guarnison établie , & l'Armée ne décampe jamais de devant , qu'on n'en ait reparé les breches , rétably les défenses , comblé les Lignes & les Tranchées , & déchargé les Mines ; C'est à quoi le General doit pourvoir , aussi bien qu'à remplir les Magazins de vivres , & de munitions nécessaires.

CHA-

CHAPITRE XXII.

Des Officiers de la Place.

Les Officiers que le Rôy met dans ses Villes de Guerre sont, un Gouverneur, un Lieutenant du Roi, un Major, des Aides Majors, & des Capitaines des portes.

Le Gouverneur doit veiller continuellement à la conservation de la Place qui lui a été confiée, parce qu'il en répond sur sa tête : Sa charge est d'ordonner les Gardes, les rondes, & les patrouilles : De donner tous les soirs le mot; Visiter les Postes, faire faire le devoir aux Officiers & aux Soldats, leur recommander l'affiduité, & envoyer souvent des Partis à la guerre tant pour apprendre des nouvelles des Ennemis, que pour faire contribuer leurs Pays circonvoisins.

Le Lieutenant du Roi commandant de

premiere Partie. 71.
de dans la Place & dans le Gouvernement en l'absence du Gouverneur avec la même autorité.

Le Sergeant Major fait monter la garde, tirer les postes & les rondes: il règle les Sentinelles, il va prendre tous les foirs l'ordre du Gouverneur, & le vient distribuer sur la Place aux Maréchaux des Logis & aux Sergens de la garnison; il fait sa ronde major; il visite les Corps de garde, les Escoüades & les armes des Soldats; il leur fait distribuer les munitions nécessaires: il fait ouvrir & fermer les portes, & rend un compte exact au Gouverneur de tout ce qui se passe dans la Place.

Les Aides Majors sont plus ou moins suivant la grandeur des Places: Ils font les rondes alternativement avec le Major, & les fonctions de leurs charges ne diffèrent en rien des siennes.

Les Capitaines des portes n'ont
pas de fonctions.

72. *L'Art de la Guerre.*
autre soin que d'aller soir & matin
prendre les clefs de la Ville chez le
Gouverneur pour ouvrir & fermer
les portes.

Il n'y a point de Place frontiere,
dans laquelle il n'y ait un Commissaire
d'Artillerie, un Garde Magazin, qui tient un etat de toutes
les munitions, & qui les distribue
suivant les ordres du Gouverneur
des Canoniers, dont il y en a tou-
jours un de garde aux Bateries,
& un Commissaire de vivres qui
à la charge des Blés, des Farine-
nes & de tout ce qui peut servir à la
subsistance d'une garnison,

Les Officiers qui sont en garni-
son dans une Place: doivent toute
sorte d'obeissance & de respect au
Gouverneur, & ils n'en peuvent
sortir pour tel sujet que ce soit sans
un congé par écrit de lui, ou de ce-
lui qui y commande en son absence.

Dans les Villes de guerre bien
réglées il y a des gens établis aux
por-

portes qui n'ont autre soin que de marquer ceux de dehors qui entrent & qui sortent, & suivant la confrontation que le Major fait des memoires qu'ils lui portent tous les soirs avec ceux des Hôteliers, il sait combien il y a d'Etrangers chaque nuit dans la Place, quels ils sont, & où ils sont logez.

CHAPITRE XXIII.

De la Garde des Places

L'Heure de monter la Garde est
different dans les Places de
guerre suivant les differentes in-
clinations des Gouverneurs. Il y en
a qui la font monter à la pointe du
jour, parce que dans le temps
qu'on ouvre les portes, qui est ce-
lui des surprises, les deux tiers de
la garnison sont sous les armes : Il
en est d'autres qui la font monter à
dix heures du matin, ou sur la fin

D du

74 *L'Art de la Guerre*,
du jour : Mais l'heure ordinaire de
presque toutes les garnisons du
Royaume, est celle de deux heu-
res après midi.

Pendant que les Tambours bat-
tent la garde, les Caporaux se doi-
vent rendre chez le Major, qui
leur fait tirer au fort les postes & les
rondes, & les écrit sur un registre
qui n'est que pour cela. Après ils
s'en retournent à leurs Escoüades
qui s'assemblent devant le logis des
Capitaines, & les Sergens les con-
duisent en bon ordre, Tambour
battant, jusques sur la Place d'Ar-
mes, à l'endroit où se doit assem-
bler la Garde du poste qui leur est
écheu. Quand toutes les Escoüa-
des sont assemblées, & rangées en
bataille; le Major ou l'Aide Major
fait tirer les postes & les rondes aux
Officiers, commençant par les
Capitaines, & finissant par les Ser-
gens.

Aux endroits qui sont les plus
fou

premiere Partie. 75
foibles & où il y a plus à craindre ;
l'on y fait monter une Garde plus
forte commandée par un Capitaine
avec un Soû-Lieutenant ou un En-
seigne, & deux ou trois Sergens.

La Garde étant disposée & les
Officiers ayant pris leurs postes ; le
Major commence à faire défiler la
Garde de la Place : Ensuite celle
des Portes, & des Bastions, & en-
fin celle de dehors. Pendant que
l'on monte la Garde, les Officiers
de celle qui doit descendre font
prendre les armes à leurs Soldats,
& leur font border la haye du côté
du Corps de garde pour en aban-
donner la Place à la Garde qui les
vient relever, & s'aller poster vis à
vis. Voici le commandement qu'on
ait en ce rencontre ;

Soldats prenez garde à vous.

Haut la Pique. Marche... Halte.

Demi tour à droit.

Les Officiers de la Garde mon-
tant font défiler leurs Soldats pour

D 2 les

76. *L'Art de la Guerre*,
les mettre en haye du côté du
Corps de garde : Ceux de la Garde
qu'on releve leur consignent les or-
dres s'il y en a de nouveaux : Les
Caporaux en font de même à leurs
Camarades , ils les chargent des
meubles du Corps de garde , & les
instruisent du nombre de Sentinel-
les qu'ils doivent poser tant la nuit
que le jour , & de ce qu'ils ont à
faire d'extraordinaire. La consigne
étant faite & les Sentinelles rele-
vées , les Officiers de la Garde qui
descendent font défiler leurs Soldats ,
& les conduisent sur la Place d'Ar-
mes , où après les avoir remis en
bataille , ils les remercient. Les Of-
ficiers qui ont monté la garde font
poser les armes à leurs Soldats en les
faisant marcher trois pas : par ce
commandement ;

*Soldats prenez garde à vous pour
poser vos armes.*

*Haut la Pique , Marche .. Halte ,
A droit ou à gauche.*

Pre-

premiere Partie. 77

Presentez vos armes. Marche.

Aussi-tôt que les armes sont posées, les Officiers & Caporaux doivent voir, si elles sont en état de tirer, si les bandoulières sont fournies de poudre & de mèche, & recommander précisément aux Sentinelles qui sont aux portes, de ne laisser jamais embarasser les ponts d'aucune charette ; leur ordonnant d'arrêter celles qui veulent entrer ou sortir jusqu'à ce qu'ils sachent si d'autres ne viennent pas à la rencontre.

Lors qu'un Etranger à pied ou à cheval se présente pour entrer dans la Ville; la Sentinel le doit arrêter, puis appeler le Caporal qui en avertit l'Officier; Et l'Officier le fait conduire par un Mousquetaire ou deux au Logis du Gouverneur.

Du plus loin qu'une Sentinelle apperçoit des Troupes, elle en doit avertir le Corps de garde; Et l'Of-

78 *L'Art de la Guerre*,
ficiers fait aussi-tôt fermer la barrière,
ou lever un pont, ne laissant
entrer personne, que le Major ou
l'Aide Major ne lui en ait apporté
l'ordre de la part du Gouverneur.

Quand l'heure est venue de fermer les portes, on sonne la cloche du Beffroi pour faire rentrer ceux qui sont dans les champs, & les Aides Majors ou les Capitaines des portes accompagnez de quelques Mousquetaires du Corps de garde de la Place vont prendre les clefs chez le Gouverneur; Et sitôt qu'ils arrivent aux portes, les Officiers font allumer les mesches aux Soldats, & après les avoir rangez sur deux files, ils leur commandent de présenter les armes & envoyent les Piquiers pour aider à lever les ponts. Après que les portes sont fermées, la moitié de la Garde se détache pour aller passer la nuit sur les Remparts, dans les Corps de garde des Courtines ou des Baftions:

Les

premiere Partie.

79

Les Caporaux envoient des Soldats de leurs Escoiades au bois & à la chandelle : & les Sergens se rendent à la place pour y recevoir l'ordre, qui n'est pas plûtoft donné que les Tambours battent la retraite, & les Sergens de Garde aportent le mot à leurs Officiers, & le distri-buent aux Caporaux qui commandent aux Sentinelles de ne plus laisser passer personne sur les Remparts sans l'arrêter & en avertir les Corps de garde.

Quand le Major fait la ronde, les Officiers de Garde le vont recevoir avec deux Mousquetaires, & lui donnent le mot une fois seulement c'est à dire à sa ronde Major.

Lors que le Gouverneur & le Lieutenant de Roi font ronde, les Officiers après avoir mis leurs Soldats en haye sans armes hors le Corps de garde les envoient recevoir à dix pas par quatre Mousquetaires, & leur donnent le mot tout

D 4.

au-

80 *L'Art de la Guerre*,
autant de fois que l'envie leur
prend de la faire. Toutes les autres
rondes, sans exception, doivent
donner le mot aux Caporaux ou
aux Lanspeffades des Corps de gar-
de, qui le reçoivent l'épée nuë, la
pointe à l'endroit du cœur de celui
qui le donne. Dans les places de
guerre bien gardées, les rondes
marchent de quart d'heure en quart
d'heure, afin que le Rempart n'en
soit jamais dégarni.

Les rondes se font toujours avec
du feu, & du plus loin qu'une Sen-
tinelle en apperçoit quelqu'une, son
devoir est de crier *Qui va là?* si haut
qu'il puisse être entendu des
Corps de garde voisins. Celui qui
fait ronde doit répondre, *Ronde*, ou
Ronde Major, ou *Ronde de Gouver-
neur*, &c.

Les Sentinelles par devant les
quelles il passe, prefereront tou-
jours les armes, & ne se laisseront
jamais approcher de qui ce soit.

Quand

Quand il est près d'un Corps de garde, la Sentinel de devant les armes lui demandera bien haut, *Qui va là?* Quand il aura répondu *Ronde*; elle lui dira, *Demeure là. Caporal hors de la Garde.* Auflitôt le Caporal fort du Corps de garde, met l'épée à la main, & demande, *Qui va là?* on lui répond, *Ronde.* Après il dit, *Avance qui a l'ordre.*

La ronde avance & donne le mot à l'oreille du Caporal, si bas qu'il ne puisse être oyé que de luy seul: Mais si par hasard on lui donnoit un autre mot que celui qui avoit été dit à l'ordre, il doit arrêter celui qui fait ronde & en avertir l'Officier, qui le fait garder au Corps de garde durant la nuit.

Les Corps de garde de dehors font bien des rondes à l'entour des chemins couverts, mais on ne donne point de mot; elles se font seulement pour écouter, & chaque Soldat la fait à son tour.

§2. *L'Art de la Guerre,*

Les Patrouilles se font dans les rues de la Ville par un Sergent & six Mousquetaires de la Garde de la place, pour faire retirer les Soldats, fermer les Cabarets, & empêcher les désordres qui se font la nuit, arrêtant & conduisant au Corps de garde tous ceux qui sont pris allant par les rues sans feu ou sans ordre.

A telle heure qu'on sonne l'allarme, toutes les Compagnies se doivent assebler en diligence devant les logis des Capitaines, qui les conduisent aux postes qui leur ont été marqués par le Major.

A la pointe du jour, les Tambours battent la Dienne, on sonne la cloche du Beffroi, les Aides Majors & les Capitaines des portes vont prendre les clefs chez le Gouverneur, & les Officiers de Garde font descendre les Soldats qui avaient passé la nuit sur les Remparts, les rangent sur deux files, & leur font présenter les armes durant

qui'on

qu'on ouvre les portes : les Majors envoyant un Sergent avec quelques Mousquetaires, faire la découverte dans les Fauxbourgs, & dans les chemins creux qui sont au tour de la Ville, & font lever un pont sur eux jusqu'à ce qu'ils soient de retour ; Quand ils rapportent qu'il n'y a rien à craindre, on abaisse le reste des ponts ; les Caporaux posent les Sentinelles avancées, qu'ils instruisent de ce qu'elles ont à faire, les Majors & Capitaines des portes rapportent les clés chez le Gouverneur ; & les Officiers font poser les armes aux Soldats.

Dans les Villes où il y a beaucoup de Cavalerie, le Gouverneur fait tous les jours entrer cinquante Maistres en garde, & envoie tous les matins un Officier avec quelques Cavaliers battre l'étrade à une demy lieue aux environs de la Place.

Tout Officier de Garde répond
D. 6 de

§4. *L'Art de la Guerre*,
de son pôle, & personne n'a rien à
lui commander, fust-ce son Colo-
nel, que le Gouverneur de la Place
ou celui qui y commande en son ab-
sence.

Tout Gouverneur ou Comman-
dant doit avoir une Sentinelle à sa
porte, & tout autant de fois qu'il
passe par devant quelque Corps de
garde, les Officiers sont obligés
d'en faire sortir les Soldats, de leur
faire border la haye sans armes, &
de se mettre à leur teste.

Si le commandant d'une Place
étoit Lieutenant Général, on lui
monteroit une Garde à sa porte,
composée d'un Lieutenant, d'un
Sergent & de trente hommes, qui
prendroient les armes aussi bien que
les autres Corps de garde toutes les
fois qu'il passerait: mais les Tam-
bours ne battroient pas aux champs.

Quand un Commandant est Ma-
réchal de France ou Gouverneur de
Province, on lui donne une Gar-
de

de de cinquante hommes commandez par un Capitaine, un Lieutenant, un Sous-Lieutenant & deux Sergens, & tous les Corps de garde font obligez de se mettre sous les armes quand il passe, & les Tambours de batre aux champs,

Lors que les Princes du Sang, les Maréchaux de France, & les Generaux d'Armée passent par quelque Ville, les Gouverneurs leur donnent une Garde d'Infanterie, & les font saluer en entrant & en sortant de quelques volées de Canon.

CHAPITRE XXIV.

De la maniere de soutenir un Siege.

C'Est aux Gouverneurs, & aux Colonels de sçavoir deffendre les places dont le Commandement leur a été confié; & voicy la maniere de soutenir un Siege.

D 7 Apres

86 *L'Art de la Guerre,*

Apres qu'un Commandant a pourveu à toutes les necessitez de la place, qu'il en a reparé les fortifications, fourny les magazins de vivres, d'armes, & d'outils & préparé les feux d'artifices, les machines de guerre & son Artillerie, il doit auparavant qu'ètre investy faire le tour de sa place, accompagné de ses ingenieurs, & des plus entendus Officiers de la garnison, afin qu'après avoir remarqué les endroits les plus faibles, & par consequent les plus faciles à être attaquez, il puisse préparer de ces côtés-là.

A l'abord des Ennemis, il ne doit pas s'amuser aux sorties, ny aux escarmouches, parce que l'on y perd ordinairement beaucoup de monde, dont on a besoin dans la suite, il faut reserver les sorties pour quelque nécessité, comme pour regagner une contrescarpe, une demylune, ou un ouvrage perdu; pour enclouer les pieces & mettre le

le feu aux poudres, pour empescher l'avancement d'une tranchée, ou de quelque autre ouvrage, enfin pour mille autres occasions, ou la forte est utile.

La premiere chose que fait un Gouverneur quand il se voit investi, c'est de faire mettre toute la Garnison sous les armes, & de faire occuper à son Infanterie les Bastions, les demi-lunes & le chemin couvert jusqu'à ce qu'on fçache l'endroit des veritables attaques; pour lors il partage les troupes en deux, ou en trois Corps, qui sont un jour de garde à l'attaque, & qui se reposent le troisième, apres avoir donné le second au travail. La Cavalerie montera aussi la garde dans les dehors, & celle qui ne sera point de garde à l'attaque demeurera sur la place, en Bataille, ou toute presté dans les escuries pour le premier commandement. Les Officiers d'Artillerie feront leur devoir aux bat-

88 *L'Art de la Guerre*,
batteries, dès qu'ils verront les en-
nemis s'approcher de la place, car
je n'approuve pas toutes les déchar-
ges de Canons qui se font hors de la
juste portée des pieces; c'est tirer la
poudre aux moineaux; & il ne faut
tirer que quand on voit les enne-
mis à portée ou plus près; particu-
lierement lors qu'ils montent ou
qu'ils descendent la garde de tran-
chée, lors que la Cavalerie y porte
la fascine lorsque les gardes veu-
lent s'aprocher de la place, ou quel-
les se retirent apres une sortie; en-
fin lors qu'on voit plusieurs per-
sonnes ensemble à une distance raison-
nable; & quoi qu'il y ait des bate-
ries, dans toutes les places, il ne
faut pas laisser d'en faire de nouvel-
les, selon la disposition de celles des
Ennemis, car les Batteries d'une
Place doivent étre tellement dispo-
sées, qu'elles prennent toujours cel-
les des ennemis en flancs, car quoi
qu'ils soient entierement couverts,
on

on ne manque pas de les rompre en trois ou quatre volées, & puis on bat les flasques en les prennant des deux côtez. Il ne faut pas mettre les pieces sur le haut du rempart avec des gabions, pour les bien placer, il faut trancher la plate forme dans le terrain cinq pieds de profondeur, & n'ouvrir les embrasures que quand toutes les pieces ensemble sont prestes à tirer; il faut faire les Batteries si secrètement, que les ennemis ne puissent s'apercevoir du mal que quand ils le sentiront. Outre ces batteries qu'on fait ordinairement sur les cavaliers, sur les demi-lunes, sur les Bastions, on place dans les flancs bas des faucons, ou des fauconneaux pour servir de deffense aux fosséz & de ruine aux traverses & aux galeries. On charge les pieces de cartouches, de chaînes, & de ferrailles lors que les assiegeans s'approchent trop prez des dehors; elles font plus de fracas dans

90 *L'Art de la Guerre*,
dans les Bataillons, que si elles n'é-
toient chargées qu'à Boulets feule-
ment.

Les Pierriers que l'on emplit de pierres & de cailloux jusqu'à la bouche font encores d'une grande utilité contre les approches des assiégeans. On peut aussi se servir de Bombes, mais elles ne font pas un si grand eschéc lors qu'elles font jetées de la ville, que si elles étoient jetées de la Tranchée, à moins que les Bombardiers ne donnassent une si juste élévation à leurs mortiers & prissent si bien leurs hauteurs, que les Bombes tombassent perpendiculairement dans un logement, ou dans une place d'armes.

Il faut commencer la deffence d'une place par la Contrescarpe qu'on doit garder le plus long temps qu'il est possible ; quelques uns s'arrêtent à barricader & à deffendre les faux bourgs, cela ne fert qu'à faire perdre du monde, il faut tout esplanader. Pour

Premiere Partie. 92

Pour deffendre plus commode-
ment une contrefcarpe , il faut qu'el-
le ait quinze pieds de Coridor , cinq
pieds de profondeur & des Angles
flanquez de six vingt pas, en six vingt
pas avec de bonnes Palissades.

Cependant qu'on la dispute il
faut faire des mines , & des four-
neaux sous le glacis vers les endroits
où avance le travail des Assiegeans ,
& sous leur artillerie s'ils en placent
pour incommoder les deffenses des
assiegés & dès que les fourneaux
jouent, il faut que leur effect soit
suivy d'une sortie de Cavalerie , &
d'Infanterie armée de faux , de
fourches, de haches , de massuës ,
de pertuisannes , & de grenades ,
la Cavalerie poursuit les fuyards ,
on fait tête à celle des ennemis ,
pendant que l'Infanterie encloüe
le canon , Brusle les poudres ,
comble les tranchées , & renverse
tout ce qui peut nuire aux assiegés .
La cavalerie doit , autant qu'il est
possi-

92 *L'Art de la Guerre*,
possible sortir, & rentrer la première après avoir semé derrière elle quelques chasse-trapes, qui ne manqueroient pas d'estropier les chevaux, même les Soldats à pied des ennemis, s'ils venoient, comme cela arrive ordinairement, à poursuivre la sortie des assiégés.

Il ne faut pas s'arrêter à faire beaucoup de Prisonniers dans une sortie, la grande quantité ne fait qu'incommoder durant le siège, deux ou trois suffisent pour apprendre d'eux quelque chose, des ennemis.

Lors que les assiégés se voient réduits à abandonner la contreface, ils doivent se battre en retraitte de traverse en traverse jusques dans la demi-lune & revenir à la charge pour chasser à coup de grenades les ennemis de leur logement. Mais il est de la prudence d'un Commandant, de ne pas laisser si fort opiniastrer ses gens à les envou-

vouloir repousser qu'il y perde tant de monde que la place en soit incommodée, & qu'il n'en ait presque plus pour la garde des autres endroits ; mais comme ordinairement après la prise du chemin couvert, on en vient à la demi-lune, c'est là que le Gouverneur doit animier ses gens à se bien deffendre, & à empêcher les approches des ennemis par toute sorte de moyens, en renversant leurs travaux & brûlant leurs galeries, en les incommodant de grenades, de pots à feux d'artifices, de facines ardentes & farcies, & enfin de toutes les machines dont on se sert à la guerre, & quand même ils auroient emporté la demi-lune, on peut les en chasser plus vite qu'ils n'y ont entré par le moyen des fourneaux qu'on doit y avoir préparés & dont l'effet doit être incontinent accompagné d'une sortie de soldats & de travailleurs dont les uns reparent les bre-

94 *L'Art de la Guerre.*
breches, & rétablissent les deffences, après que les autres se sont rendu maîtres de l'ouvrage.

Un Gouverneur qui scait bien son mestier, qui a de bonnes troupes, & d'habiles Ingenieurs, fait bien perdre du monde aux assiegeans auparavant qu'ils soient au Corps de la place & qu'ils soient en état d'y loger le Mineur & quand même il s'y seroit logé, il y a quelquefois bien fort à souffrir, ou par les fougades ou par les feux d'artifices dont il est enfumé dans son logement, & qui mettent le feu à la galerie qui communique de la contrescarpe au bastion. On peut encore aller au Mineur par une contremine, ou empêcher l'effect de ses fourneaux, en eventant la mine, je veux encor qu'après plusieurs efforts on ne puisse empêcher la mine de faire son effect, que la breche soit ouverte, les flancs occupez ou rompus, & que les assiegeans

siegeans soient prests à donner l'assaut ; on peut encor soutenir du temps , quand le Gouverneur a preveu à tout ce qui peut servir à la defence de la place , en couplant le baftion en plusieurs endroits , & en y faisant de bons retranchemens il peut outre cela mettre aux boutz de la breche qui se flanque ordinairement d'elle même étant faitte en croissant , des mousquetaires de chaque côté , qui doivent la venir flanquer troupe par troupe à quelque peril que ce soit , si le canon les y endommageoit ou la mousqueterie des tranchées , ils pourroient s'y faire un espaulement de fac à terre qu'ils repareroient avec toute la diligence possible s'il venoit à être renversé ; mais comme pendant un assaut general , il est difficile que les assaillans puissent tirer leur canon sans endommager leurs propres soldats , il suffit , aux assiegez de se couvrir pour

96 *L'Art de la Guerre*,
pour lors de mantelets à l'épreuve
du mousquet.

On peut encor dans une pareille occasion se servir de quelques petites pieces d'artillerie des plus maniables, demontees de leurs affuts, & remontées chacune sur quatre rouës de deux pieds ou d'un pied & demi de haut, qu'on roulera à bas de la bresche, quand les ennemis commenceront à monter, avec des chaines ou de gros chables retenus à de forts pieux fichez derrière le bastion; le feu s'y met avec une fusée, ou avec une mèche souffrée. Ces petites pieces se peuvent charger avec des chaines garnies de boulets, avec des cloux, des ferrailles ou des boetes à cartouches remplies de grosses bales à mousquet.

On pourroit aussi rouler des Barillets pleins de poudre, & couverts de dez ou de carreaux d'acier; des cerclez ardants garnis de grenades, des

des longs Rouleaux comme sont ceux qu'on roule sur les avoines en Beauce, garnis de pointes de fer, & montez sur des rouies, de même que les essieux de charettes; quand les ennemis sont près du haut de la bresche, il faut jeter sur eux quantité de grenades, & de pots à feu, l'on en tuera une infinité; & si après avoir éprouvé tous ces hazards ils sont assez hardis pour en vouloir entreprendre d'avantage ils seront faciles à repousser.

Neanmoins si un Gouverneur après avoir bien fait son devoir, connaît la foibleſſe de ses troupes, le mauvais état de sa place & la force des assiegeans, & se trouvoit sans aucune esperance de secours, & de renfort, il feroit bien mieux de conſerver à son Prince, le reste de la garnison, en rendant la place avec une capitulation avantageuse, que d'y perir malheureuſement lui & les troupes par une deſſence temeraire & opiniatrée.

E CNA-

Des Batailles.

Quoi que les Batailles ne soient pas si fréquentes aujourd'hui que par le passé, il ne faut pas pour cela en négliger la science. Un bon General est toujours maître de donner ou d'éviter un combat; Et quand il juge à propos de hazarder une Bataille, il est de sa prudence de prendre auparavant toutes ses précautions: s'emparant des postes les plus avantageux, & exposant son ennemi à toutes les incommodités du temps & des saisons. Il choisit d'abord son champ de Batailles propre pour la qualité & le nombre des Troupes qu'il a: si le nombre de sa Cavalerie surpasse celui d'Infanterie, il cherche les plaines; & quand il a plus d'Infanterie que de Cavalerie, il se fait des lieux étroits & couverts, autant

Façon de ranger une Armée en Bataille

The diagram illustrates a battle formation for the Right Wing of the French Army. It features two lines of troops, each consisting of 12 units. The first line is labeled "1^{re} Ligne" and the second line is labeled "2^{me} Ligne". Above the lines, the text "Aile Droite" is written. Below the lines, the text "Aile Gauche" is written. To the left of the formation, the text "Corps de réserve" is written. The formation is composed of small squares, with some squares containing a diagonal line, representing different types of troops or units within the formation.

Premiere partie.

99

autant qu'il lui est possible. Il poste son Artillerie à la tête de son Armée, il range ses Troupes sur deux lignes, mettant la Cavalerie sur les ailes de l'Infanterie, ou entrelaçant les Escadrons de Bataillons, suivant la disposition de l'Armée Ennemie.

Les Bataillons & les Escadrons de la seconde ligne, doivent être rangés de sorte qu'ils soient postés à l'endroit du vuide des séparations de la première.

Le General fait son corps de réservé de quelques Brigades de Cavalerie & d'Infanterie, qu'il fait poster à la queue des lignes : & fait mettre pied à terre à tous ses régiments de Dragons, pour donner les premiers avec les Enfants perdus, les postant pour cet effet à la tête de son Armée. Ensuite il visite ses Régiments les uns après les autres, & connaît des Officiers Généraux à chaque poste ; Le premier Lieut-

E 2 tenant

100. *L'Art de la Guerre.*

tenant General à la file droite, le second à la file gauche avec des Maréchaux de Camps; les autres à la seconde ligne, & quelques-uns au corps de réserve, où il demeure pendant le combat, après avoir donné ses ordres par tout; & d'où il envoie du secours aux postes les plus faibles.

Lors que tout est bien disposé, il observe la contenance des Ennemis, & leur ordre de Bataille: il commence le choc par le côté où il se sent le plus fort; Faisant combattre ses Troupes bien à propos les unes après les autres & non point toutes à la fois, & leur faisant si bien observer leur distance, que les premières étant renversées, ne se jettent pas sur celles qui les doivent soutenir.

Si la première Ligne étoit si bien attaquée par celle des Ennemis, qu'elle fut obligée de plier; la seconde est là toute prête pour combattre, pendant que les Troupes en defor-

Première partie. ~~Tot~~
desordre se rallient, & reviennent à
la charge tout de nouveau. C'est
pourquoi un General doit avoir
plusieurs bons Officiers sous lui,
pour remédier à tout ce qui pour-
roit arriver durant le combat,
étant impossible qu'il puisse suffire
par tout, & ne pouvant donner
ses ordres que du côté où il se trou-
ve.

Quand son Armée a de l'avanta-
ge, il ne doit jamais permettre le
pillage ny la poursuite, à moins
que l'Ennemi ne soit rompu de tous
côtés, & quoi qu'il soit bon de le
poursuivre vigoureusement, il faut
neantmoins avoir toujours des
Troupes en bon ordre qui ne se
débandent pas, afin d'éviter tous
les inconveniens.



L'ART DE LA GUERRE,

SECONDE PARTIE,

*Dans laquelle il est traité des
Charges particulières de Cavalerie
& d'Infanterie, de la façon de con-
duire & d'exercer les Troupes.*

CHAPITRE PREMIER.

*Des Officiers Generaux de la Cava-
lerie Legere.*

APRES avoir traité dans la
premiere Partie des char-
ges, & de ce qui servoit
à l'Armée, & aux Places
en general; Je parlerai dans celle-cy

Seconde partie. 103
des Officiers particuliers , & j'expliquerai toutes les choses auquel-
les ils font obligez par leurs em-
plois.

La premiere Charge de la Cavalerie Legere est celle de Colonel General , dont le pouvoir est de la commander par tout , de l'envoyer à la guerre , de lui donner l'ordre du combat , de prendre garde si les Officiers font leur devoir , si les Compagnies sont en bon état ; d'en caser les Cavaliers incapables , d'en supprimer les méchans chevaux. Il fera ordinairement à l'Armée en qualité de Lieutenant General , & les nouveaux Officiers sont obligez de prendre son attache. Cette Charge est possedée aujourd'hui par Monsieur le Comte d'Auvergne qui a fait connoître en plusieurs occasions qu'il n'étoit pas indigne de succéder aux Emplois de Monsieur de Turenne son Oncle.

Le Mestre de Camp General
E 4 com-

304 *L'Art de la Guerre*,
commande en l'absence du Colonel avec la même autorité, comme fait aujourd'hui Mr. de la Cardonniere Lieutenant General des Armées du Roi.

La Charge de Commissaire général est la troisième, possédée par Mr. Lieutenant General des Armées du Roi. Il tient un état de toute la Cavalerie légere; il en fait la revue quand bon lui semble, il oblige les Capitaines à tenir leurs Compagnies complètes, il chasse les méchants Cavaliers, & les petits chevaux, & rend un compte exact au Roi de la force des Compagnies, & de la conduite de tous les Officiers.

La Cavalerie légere à ses Maréchaux des Logis particuliers, dont la fonction est d'aller au Campement avec le Maréchal de Camp qui est de jour, & de recevoir du Maréchal des Logis de l'Armée le terrain destiné pour la Cavalerie.

Et

Et ils sont dans la Cavalerie Legere comme le Maréchal des logis est dans l'Armée. C'est pourquoi il est nécessaire qu'ils soient habiles & experimentez, & qu'ils aient une parfaite connoissance des Païs, des bois, des rivières, des passages & des defilez. Ils prennent l'ordre du Colonel general ou de celui qui commande la Cavalerie en son absence.

CHAPITRE II.

Des Mestres de Camp & des Majors de Cavalerie.

IL n'y a pas encore fort long temps qu'on ne parloit pas en France de Regimens de Chevaux legers, il n'y avoit que des Compagnies d'ordonnance, desquelles on a fait depuis des Regimens, dont on a donné le commandement à des Officiers que l'on a qualifiez du nom de

E 5 Mestre

106 *L'Art de la Guerre*,
Mestre de Camp, qui est la même
chose que Colonel dans l'Infanterie.

Un Mestre de Camp doit être homme d'autorité pour commander absolument à ses Capitaines. Sa Charge principale est de marcher à la teste de son Regiment, & de le mener au combat au lieu que le General lui aura donné en l'Avant-garde, Bataille, ou Arrière-garde. Son devoir est de visiter ses Troupes, faire bien ordonner les Gardes, les faire changer & relever, empêcher qu'aucun Cavalier ne se débande, voir si les Capitaines ont soin de leurs Compagnies, si elles sont bien fournies de Cavaliers; d'armes & de chevaux, commander aux Officiers ce qu'ils ont à faire. Il doit rendre toute sorte d'obéissance au General, aux Lieutenants Généraux, aux Maréchaux de Camp & aux Brigadiers, même aux Officiers Généraux de la Cavalerie.

lerie. Quand il marche à la teste de son Regiment ; son poste est d'être quatre pas devant les Capitaines.

Les Regimens de Cavalerie Etrangere ont des Lieutenants Colonels, mais les François n'ont que des Majors qui sont toujours les premiers Capitaines, & qui commandent en l'absence des Mestres de Camp. Lors qu'un Regiment est de plusieurs Escadrons, le Mestre de Camp marche à la teste du premier, & le Major à la teste du second.

Chaque Regiment de Cavalerie à son Ayde Major, dont la charge est de faire les logemens, de poser & de relever les Gardes, de faire les détachemens ; d'aller prendre l'ordre du Major de Brigade, de le porter au Commandant, & le distribuer aux Maréchaux des logis des Compagnies.

CHAPITRE III.

*Des Capitaines des Chevaux
Légers..*

UN Capitaine de Chevaux Légers doit être brave, expérimenté, diligent, & sur tout extrêmement soigneux. Son métier est de conduire sa Compagnie partout où il lui est commandé par son Maître de Camp ou par le Général : Il doit avoir soin de ses Cavaliers, visiter souvent leurs chevaux, voir s'ils sont en bon état, bien nourris & entretenus, & si rien ne leur manque. Sa place est toujours au devant de sa compagnie de quelques pas, si ce n'est au jour de la bataille ; pour lors il met la croupe de son cheval dans le premier rang de l'Escadron. Quand il est dans un lieu de repos, il doit instruire ses Cavaliers à se bien servir de leurs

Premiere partie. 109
armes, à monter à cheval, à former l'Escadron, à se remettre en bataille étant rompus d'une halte ou d'un chemin, & leur apprendre sur toute chose le quart de conversion qui est le principal mouvement de la Cavalerie. Le Capitaine a pouvoir de créer en sa compagnie un Maréchal des logis, trois Brigadiers; & le Roi pourvoit aux charges de Lieutenant, & de Cornette.

Le commandement entre Capitaines est tout autre dans la Cavalerie que dans l'Infanterie : ils commandant suivant l'ancienneté de leurs Régimens; mais ici ils ne suivent que la date de leurs commissions : cela s'observe entre les Mestres de Camp & les autres Officiers de Cavalerie.

CHAPITRE IV.

Des Lieutenants & des Cornettes.

Les Lieutenants doivent être aussi capables que les Capitaines puisqu'en leur absence, ils ont la même charge & autorité. Il doivent se faire aimer & craindre des Cavaliers de leurs Compagnies, les aller visiter souvent, leur recommander le soin des chevaux, & des armes; & rendre un compte exact aux Capitaines de tout ce qui se passe. Il ne faut point qu'ils maltraitent les Cavaliers sans sujet, cela cause la désertion, & sur tout en présence des Capitaines, parce qu'ils n'ont pour lors aucune autorité; mais en leur absence, ils se feront obeir ponctuellement, & n'épargneront pas ceux qui manqueront à leur devoir & au service du Roi. C'est à eux de prendre garde aux

aux actions des Maréchaux des Logis & des Brigadiers, pour les tenir en leur devoir & les faire pourvoir à ce qui est nécessaire aux Compagnies. Leur poste dans une marche est à la gauche des Capitaines.

La charge de Cornette est belle & honnête pour un jeune homme qui commence le mestier de la Cavalerie, & qui le veut apprendre. Il doit avoir autant de soin de la Compagnie, que le Lieutenant, puis qu'il la commande en son absence. Son devoir est de porter l'Estendant par tout où elle marche ou de le faire porter par un Cavalier brave & fidèle qu'il paye pour cela; mais dans un jour de revue, de garde ou de combat, il le portera lui même, & se fera pluost tuer que de l'abandonner, parce qu'il se deshonore & sa compagnie en le perdant.

Sa place au jour de combat est à la cinquième file au premier rang de l'El-

112 *L'Art de la Guerre.*

l'Escadron! quand la Compagnie défile, il marche seul après le troisième rang; & quand il ne porte pas son Estendart, il prend la gauche du Lieutenant. Le Cornete doit savoir qu'on ne porte jamais d'Estendart dans les détachemens, mais seulement quand toute la compagnie marche.

On ne parle point de Cornete dans les Compagnies de Gendarmes; mais bien d'Enfeigne & de Guidon, & chaque Compagnie porte tous les deux.

C H A P I T R E V.

Des Mareschaux des Logis, & des Brigadiers des Compagnies de Chevaux legers.

LA création du Mareschal des Logis d'une Compagnie dépendant entièrement du Capitaine, il doit tou-

Seconde Partie.

113

toujours choisir entre ses Cavaliers celui qu'il jugera le plus capable pour cette charge, parce que c'est sur lui qu'il se repose du soin de sa Compagnie; & outre qu'il doit être brave & vigilant, il est nécessaire qu'il sache lire, écrire, & compter. Son devoir est de tenir un rôle des Cavaliers, & de leurs logemens, de visiter souvent les Escuries, faire penser les chevaux en sa présence, examiner si rien ne manque aux selles & aux brides; prendre garde que les Cavaliers ne vendent les fourages, se rendre au logis du Capitaine soir & matin & principalement lors qu'il fait le payement de sa Compagnie. C'est à lui à prendre soin des armes & des munitions, poser les Corps de gardes aux lieux ordonnez par le Major, & en visiter souvent les vederes. Quand la Compagnie marche, son poste est à la queue, pour empêcher les Cavaliers de quitter leurs rangs.

114 *L'Art de la Guerre.*

rangs & de demeurer d'erriere. En campagne ou en garnison, il va prendre les Vivres & les fourages chez les Munitionnaires, pour les delivrer aux Brigadiers, & les Brigadiers aux Cavaliers : & il se trouve tous les soirs au cercle pour y recevoir l'ordre & le mot du Major, qu'il apporte à son Capitaine & aux Officiers de sa Compagnie. Quand il y a quelque détachement, il commande les Cavaliers de qui le rang est de marcher, & les conduit lui-même au rendez-vous.

Une Compagnie de Cavalerie se partage en trois Brigades & sur ch^eune le Capitaine établit un Brigadier pour en prendre soin : il choisit ordinairement pour ces Emplois les plus anciens, les plus braves & les plus sages de ses Cavaliers. Leur devoir est d'avertir le Capitaine & les Officiers de tout ce qui se passe parmi eux ; & d'empêcher les def^{aut}ordres & les querelles. Lors qu'ils

Seconde Partie.

115
font de garde, leur fonction est de poser les vedettes aux lieux qui leur ont été ordonnez par le Major, n'y mettant que des gens capables, car autrement ils donneroient souvent l'alarme sans raison; les instruisant de ce qu'ils ont à faire, les visitant souvent de peur qu'ils ne s'endorment, & ayant soin de les relever d'heure en heure. Ils distribuent aux Cavaliers les vivres & les fourrages qu'ils ont reçus du Mareschal des Logis, & leur place en marchant est au premiere rang.

Chaque Compagnie de Cavalerie doit avoit son Trompette, qui l'orne ordinairement près du Capitaine ou avec son Equipage. Il prend l'ordre du Mareschal des logis, & sonne boutefelle, à cheval, & à l'Estendard à l'heure qui lui a été donnée; & tous les soirs il sonne le guet ou la retraite aussitôt que l'ordre est distribué. La place des Tymbaliers & des Trompetes en marchant, est

à

116 *L'Art de la Guerre.*

à la teste de l'Escadron, six pas devant le Commandant. Aux jours de combat ils sont sur les ailes, pour sonner la charge ou la retraite suivant ce qui leur est ordonné par les Majors ou Aydes Majors des Régiments. Au son de la trompette tous les Cavaliers se doivent accommoder dans leurs Equipages de guerre, & se rendre en diligence au Logis du Capitaine ou de ceux qui commandent leurs Compagnies.

CHAPITRE VI.

Des Colonels d'Infanterie.

LA Charge de Colonel général de l'Infanterie Françoise est demeurée esteinte depuis la mort de M. le Duc d'Espernon ; elle lui donnoit un pouvoir absolu sur toute l'Infanterie, la justice s'y faisoit par tout en son nom, il nommoit aux charges, & avoit une Com-
pag-

Seconde Partie.

117

pagnie dans chaque Regiment que l'on appelloit la Colonelle, & les Commandans des Corps ne portoient que le nom de Mestres de Camp, mais depuis la suppression de cette Charge, ils ont quitté cette qualité qui se conserve encore dans la Cavalerie, pour prendre celle de Colonel.

La charge d'un Colonel demande une Personne de qualité, qui soit riche, & qui commande absolument à ses Capitaines : & qu'il les oblige de prendre soin de leurs Compagnies, ayant soin de faire choix de bons Officiers subalternes.

Son devoir est de mener son Regiment par tout où il luy est ordonné, & de marcher à la teste avec le hausscol, la Pique à la main : mais quand il est en bataille, son poste est à l'endroit des Piques, trois pas devant les Capitaines. Il doit voir en quel état sont les Compagnies, & veiller à ce qu'elles soient complètes de bons

bons hommes qui soient armez, & équipez de tout ce qu'il faut & comme il n'y a rien qui denouie, & qui rende le Soldat si adroit que l'exercice; il commandera aux Officiers de le faire faire tous les jours à leurs Compagnies durant une heure; & au Major deux fois la semaine à tout le Regiment.

Quand le Regiment marche seul en Païs ennemy, il doit autant qu'il lui est possible éviter les plaines & chercher les chemins couverts, défendant aux Soldats de quitter leurs rangs sur peine de la vie. Il fera marcher la moitié des Capitaines à la teste, l'autre moitié à la queue, les Lieutenans & les Sou-Lieutenans dans les divisions, les Sergens sur les aïfles, un Lieutenant avec trente hommes à l'avant-garde, & un autre avec pareil nombre à l'arrière-garde. Lors qu'il se trouvera sur une plaine & qu'il ne pourra faire autrement, il fera fraizer son

Ba.

Bataillon, c'est à dire environner les Mousquetaires de Piquiers pour se defendre contre la Cavalerie qui le pourroit attaquer. Le seul moyen de rendre les Soldat assidus au Régiment, & empêcher le libertinage c'est de faire rester tous les Officiers à leurs postes, & de rendre chaque Lieutenant responsable de sa division.

Au siege d'une Place, le jour que son Régiment est de tranchée, il fera defendre aux Soldats de sortir du camp ; & après avoir fait ses détachemens, il conduira son Régiment à l'endroit de l'attaque le plus à couvert qu'il lui sera possible, où il prendra l'ordre du Lieutenant General ou du Mareschal de Camp qui est de jour : ensuite il fera relever les postes, il visitera les travaux, il fera executer ponctuellement les ordres qui lui auront été donnez, & aura soin des Officiers bleslez, les assistant de tout son pou-

220 *L'Art de la Guerre,*
pouvoir, & rendant justice à un
chacun sans jalouſie.

Tous les Régimens d'Infanterie
ont leur justice & leur état major,
composé du Major, des Aides Ma-
jors, de l'Aufmonier, du Maréchal
des Logis, du Prevôt, & de son Lieu-
tenant, du Greffier, du Chirur-
gien major de six Archers & de
l'executeur.

Quand il est question de juger
un Soldat criminel, le Prevôt in-
ſtruit le procès, & le Conseil de
guerre se tient chez le Colonel.

Le Colonel a pouvoir d'interdi-
re, & d'arrêter les Officiers de son
Régiment lors qu'ils ont manqué
contre le service, mais il en doit
aussi-tôt donner avis à la Cour. A
l'Armée il n'a pas de Corps de gar-
de devant son logement, si ce n'est
qu'il soit Brigadier; mais seulement
une Sentinelle de la garde du camp:
ce qui ne se fait jamais dans une Pla-
ce où il est en garnison, à moins
qu'il

Seconde partie. 121
qu'il n'en soit Commandant en l'abs-
ence de Gouverneur , du Lieute-
nant du Roi , ou du Major ayant
commission de commander.

Les Colonels ne commandent
pas entr'eux suivant l'ancienneté de
leur commission , comme il se pra-
tique dans la Cavalerie , mais sui-
vant le rang de leurs Regimens ;
Par exemple , le Colonel du Regi-
ment de Picardie receu d'un jour
commandera à celui de Champag-
ne pourveu de sa charge depuis
vingt années ; parce que Picardie
a l'ancienneté devant tous les Regi-
mens , & ainsi des autres . La mê-
me chose s'observe entre les Capi-
taines & les autres Officiers d'Infan-
terie.

F C H A

CHAPITRE VII.

Du Lieutenant Colonel.

CHaque Regiment d'Infanterie & de Dragons a son Lieutenant Colonel, qui le commande en l'absence du Colonel avec la même autorité : mais parce que la pluspart des Colonels sont jeunes Seigneurs qui ne manquent point de cœur, mais qui n'ont pas toute l'expérience nécessaire; le Roi s'est réservé la liberté de choisir par tout où bon lui sembleroit des Officiers de service de qui la valeur, la conduite, & la capacité se soient fait connoître en plusieurs occasions; pour mettre à la teste de ses Regimens, tant de Cavalerie que d'Infanterie, sans que pour cela les premiers Capitaines s'en puissent formaliser en aucune façon.

Un Lieutenant Colonel doit être

être homme de service, qui ait passé par tous les degrés des **Chargez**, qui se soit signalé dans de perilleuses occasions, qui cache la manière d'attaquer & de défendre une Place, mener un Régiment au combat, faire une retraite glorieuse, & se retrancher dans un poste pour n'être point insulté. Les Fonctions de sa charge sont pareilles à celles du Colonel, qui ne doit jamais rien entreprendre sans s'être conseillé avec lui. C'est à lui de tenir la main à la discipline du Régiment, & savoir la valeur de chaque Officier en particulier : il doit encore s'attacher à connoître tous les Soldats du Régiment, se faire aimer & craindre tout ensemble ; cela se fait en écoutant leurs plaintes, en leur faisant faire raison par leurs Officiers quand elles sont justes, & les faisant sévèrement punir quand elles sont faillies.

Le poste du Lieutenant Colonel

F 2

ct

est à la gauche du Colonel, trois pas devant les Capitaines, lors que le Régiment n'est que d'un Bataillon : mais quand il est de plusieurs, le Colonel commande le premier, & lui le second. Les Colonels, les Lieutenants Colonels & les Commandans des Bataillons sont dispensés de monter la garde quand ils sont en garnison dans une Place de guerre.

CHAPITRE. VIII

Des Majors, & des Aides Majors d'Infanterie

LA Charge de Sergent Major est l'autre dans l'Infanterie que dans la Cavalerie, quoique les fonctions n'en soient pas beaucoup différentes. Le Major de Cavalerie est toujours le premier Capitaine de son Régiment, & le commande en l'ab-

Seconde Partie.

123

L'absence du Mestre de Camp. Celui d'Infanterie n'a pas de Compagnie, & ne peut pretendre aucun commandement qu'après tous les Capitaines, à moins qu'il n'ait commission particulière pour cela.

Le devoir du Major, est d'aller tous les soirs prendre l'ordre de celui qui commande, & étant en Corps d'Armée, du Major général ou des Majors des Brigades; de le rapporter ensuite au Camp à son Colonel, & d'asssembler les Sergents des Compagnies en cercle, pour leur distribuer. S'il y a quelque détachement pour des Convois, des gardes, & des Partis; il leur commanderà de tenir prest par Compagnie le nombre de Soldats qu'on lui aura demandé; il fera avertir les Officiers de qui le tour est de marcher, & leur donnera une heure & un rendez-vous où il se trouvera le premier pour les y recevoir & les con-

F 3 duire

226. *L'Art de la Guerre*,
duire où il sera besoin. C'est à lui à
donner l'ordre comment & à quelle
heure les Compagnies doivent mar-
cher, & si son Régiment aura l'A-
vant-garde, la Bataille ou l'Arrière-
garde. Estant prest à partir, il com-
mandera aux Tambours de batre au
champ, il avertira les Capitaines,
il fera sortir les Drapeaux des quar-
tiers, il dressera son Bataillon, &
donnera à chaque Officier le poste
qu'il doit occuper ce jour là ; &
ayant mis ses Troupes aux champs,
il les verra partir pour sçavoir si el-
les marchent en bon ordre. Avant
que le Régiment prenne son loge-
ment, il le doit aller reconnoistre,
puis le revenir mettre en bataille,
détacher ses Corps de garde, donner
l'ordre aux Sergens de ce qu'ils au-
ront à faire, & ordonner aux Com-
pagnies de se loger. Si le Régiment
campe en Corps d'Armée, il donne-
ra à chaque Compagnie le terrain
qui lui a été destiné, il fera poser
les.

les armes aux Soldats en maniere de pyramide , les piques separées des mouiquets , six grands pas au devant des Baraques ; il postera la Garde du Camp environ quinze pas au delà du Bataillon ; & détachera les autres Gardes que le Regiment sera obligé de fournir. Si le Regiment loge seul dans un quartier & qu'il y ait danger , il le doit barricader , retrancher , ou fermer de chariots. Il ira ensuite poser ses Corps de garde à l'entour du logement , & des Sentinelles si proche l'une de l'autre qu'elles s'entendent parler ; & fera poster hors des retranchemens , des Sentinelles perduës , qui en cas d'alarme après avoir tiré leur coup , se retireront au Corps de garde. Lors que l'alarme se donne au camp , il faut que le Major se rende en la Place d'Armes du Regiment , qu'il y forme son Bataillon , qu'il envoie doubler les gardes du côté de l'alarme , qu'il

128 *L'Art de la Guerre*,
en avertisse son Colonel, & qu'il
donne avis au General de ce qui se
passe. Aucune Compagnie ne doit
entrer ou sortir de son poste sans le
congé du Major, & jamais on ne
change aucun ordre que par lui,
parce qu'il ne se donne que par l'or-
donnance du General, ou de son
Colonel.

Tout ce qui se departit au Regi-
ment de toute sorte de munition se
délivre au Major, qui en fait le de-
partement aux Compagnies, & a
charge de pourvoir à toutes les ne-
cessités; comme d'envoyer les ma-
lades aux Hospitaux, commandant
au Prevôt de fournir les chariots.

A l'attaque d'une Place, il est de
son devoir d'avertir le Regiment
du jour qu'il doit monter la garde
de Tranchée, de faire battre aux
champs; de commander les Offi-
ciers suivant leurs rangs, de déta-
cher les travailleurs & des gens pour
les soutenir. Etant arrivé à l'atta-
que.

que, il doit relever les postes, prendre l'ordre du Lieutenant General ou du Maréchal de Camp de ce qu'il y a à faire pour le Régiment, aller à l'Artillerie faire délivrer les outils & les munitions nécessaires, conduire les travailleurs aux endroits destinez, & rendre compte à son Colonel de tout ce qui se passe.

Au jour d'une Bataille, il ne doit pas se mettre à pied au rang des Capitaines, mais être à cheval, tantôt à la teste, & tantôt à la queue, pour faire les commandemens & executer les ordres de son Colonel.

Le Major tiendra un rôle du rang des Officiers & des Compagnies, il saura le nombre de leurs Soldats suivant qu'ils sont passés en revue, & fera faire l'exercice à tout le Régiment deux fois la semaine, & aux Officiers en particulier, leur enseignant la maniere de bien saluer de la Pique.

190 *L'Art de la Guerre*,

Il a droit de faire inventaire des meubles & équipages des Officiers qui meurent au Régiment, & de les faire vendre à l'encaissement au son du tambour; il prend pour ses droits l'épée, la pique, le haubuscot, & le sol pour livre de la vente de leurs meubles. Il assiste au Conseil de Guerre, & donne ses conclusions aux procés, de même qu'un Procureur du Roi.

Les fonctions des Aides Majors ne diffèrent en rien de celles du Major, & leur nom porte avec soi l'explication de leur charge. Les Régiments d'Infanterie ont autant d'Aides Majors qu'ils ont de Bataillons.

Tous les Majors, & Aides Majors cessent leurs fonctions, sitost que les Régiments entrent en garnison dans une Place où il y en a débarqués de la part du Roi.

CHAP.

CHAPITRE IX.

Du Capitaine d'Infanterie.

L'Infanterie a été de tout temps l'Ecole de la Guerre, & c'est par elle qu'ont toujours commencé ceux qui ont voulu se perfectionner dans ce métier. Un jeune Gentil-homme a bien meilleure grace à porter le Mousquet, qu'à servir en qualité de Cavalier : Les grands Seigneurs nous en tracent le chemin. Le Marquis d'Humieres fils de Mr. le Maréchal a débuté par le Drapeau Colonel du Régiment du Roi, & y est aujourd'huy Capitaine : le Marquis d'Uxel Colonel du Régiment de Monseigneur le Dauphin, a servi Capitaine dans le même Régiment. Le Marquis de Feuquieres Colonel d'un Régiment d'Infanterie, le Marquis de Crevant Colonel de celui de la Reine, & le Marquis de

F. G. Nef

132 *L'Art de la Guerre*,
Nesse Colonel du Regiment de
Monseigneur le Prince, ont servy
Lieutenans & Capitaines dans le
Regiment de sa Majesté. Le Comte
de Bourlemont Colonel de Picardie
étoit aussi Capitaine dans le Regi-
ment du Roi : Le fils de Mr. le
Duc de Gesvres y est encore Ensei-
gne Colonel. Le Marquis de Gen-
lis est Colonel du Regiment de la
Couronne, après y avoir été Ca-
pitaine ; le Marquis de Frouslé fut
tué à la bataille de Consfarbrik por-
tant le Drapeau Colonel du Regi-
ment de Vermandois : & plusieurs
autres que je pourrois nommer qui
servent actuellement dans l'Infante-
rie, sans ceux que ce métier a fait
parvenir à de plus grands Emplois.
J'ay entendu dire à Monsieur de
Turenne étant au Siege du Fort de
Skin. qu'il s'étonnoit que les Hol-
landois deffendoient si mal leurs
Places, veu qu'autre-fois toutes
les personnes de qualité envoyoient
leurs

leurs Enfans chez eux pour y apprendre la Guerre, & que lui-même y avoit commençé à porter le Mousquet.

Ce n'est pas assez à un Gentilhomme d'être à la teste d'une compagnie d'Infanterie pour apprendre quelque chose, s'il ne s'attache fortement à son emploi, de la manière qui suit.

Il doit toujours avoir une Compagnie nombreuse de bons & de vigoureux Soldats, bien entretenus d'armes & d'habits, les connaissant tous par leurs noms, & sachant de quoi chacun est capable en particulier ; Ce n'est pas un deshonneur pour lui de les aller visiter souvent dans leurs logemens, & de voir s'ils ont soin de s'y tenir proprement.

Une Compagnie se paye tous les cinq iours de la paye du Roi entière, à la réserve d'un sol que le Capitaine retient chaque jour aux Sol-

F 7. dats

34. *L'Art de la Guerre*,
dats pour les entretenir d'habits,
linge, souliers & chapeaux : il n'y
a pas de mal qu'il leur fasse lui-même
le prest, il remarque mieux ce qui
leur manque, & les oblige de se ten-
nir nettement, & de prendre soin
de leurs habits ; la propreté leur
est d'un grand secours, & d'étour-
ne bien des maladies. Quand il y
en a de malades ou de blessez, le
Capitaine les doit separer des autres
& les faire conduire à l'Hôpital.

Le Capitaine a pouvoir de créer
dans sa Compagnie deux Sergens,
trois Caporaux, & cinq Lanspaffa-
des, mais il ne les peut casser de son
chef pour telle faute que ce soit,
cela depend du Conseil de Guerre,
il n'est pas en son pouvoir de punir
un Soldat de mort; si ce n'est qu'il
soit rebelle, pour lors il le doit
tuer; mais pour toute autre chose,
il ne peut que l'emprisonnier, & le
livrer à la justice commise sur le Re-
giment.

Son

Son métier est de conduire sa Compagnie par tout où il lui sera commandé par son Colonel, marchant lui-même à la teste avec le hausscol, la Pique à la main. Lassitude des Capitaines tient les Soldats dans leur devoir; il en est aujourd'hui qui croyant qu'il y va de leur honneur de marcher à la teste de leurs Compagnies, en laissent la conduite à leurs Officiers, & font porter leurs armes par les Laquais: Un bon Capitaine doit ordonner lui-même la marche de sa compagnie ou par deux ou par quatre, mettant les Piquiers à la queue, ou dans le centre en forme de Bataillon, prenant son poste à la teste, le Lieutenant à la ferre-file, le Sous-Lieutenant ou l'Enseigne à la teste des Piques, & les Sergens sur les ailes: Et en cet ordre la mener au rendez-vous tambour batant.

Il doit exercer ses Soldats à se servir de leurs armes, leur apprendre

à

136 *L'Art de la Guerre*,
à se mettre en Bataille, & s'y re-
mettre étant rompus, & leur mon-
trer toutes les Evolutions nécessai-
res à l'Infanterie; à faire leurs hut-
tes, ou logemens de Campagne,
& tous autres exercices de guerre.

Au Siège d'une Plâce, quand il
est de tranchée, il restera dans le
poste qui lui aura été confié jus-
qu'à ce qu'on le relève, le deffen-
dant vigoureusement, & faisant
faire grand feu aux Soldats qu'on
lui a donnez: lors qu'il est com-
mandé aux Travailleurs, son de-
voir est de les hâter de se mettre
promptement à couvert, de pren-
dre garde qu'aucun ne se débande,
ou ne se couche sur le ventre, de
peur, ou pour ne point travailler.

Dans une garnison il doit mon-
ter la garde à son tour au poste qui
lui écherra par le sort, & n'en point
sortir qu'il n'en soit relevé, visitant
souvent les Sentinelles, & faisant
exactement ses rondes. Quand il

mar-

Seconde partie.

137

marche avec le Regiment, son poste est un jour à la tête, un autre jour à la queue; n'en partant jamais sans le congé de son Colonel, & tenant la main à ce qu'aucun Soldat ne quitte son rang sans permission.

Quand il marchera avec sa Compagnie seule, il envoyera son Lieutenant au logement dès le matin, il fera marcher ses Soldats en bon ordre dans toute la route, & leur fera faire halte durant deux heures à la moitié du chemin, les empêchant de s'écartier pour aller piller dans les Villages: Un Capitaine doit n'être pas trop rude à ses Soldats, ny aussi trop indulgent; l'un le fait haïr, & l'autre le fait mépriser.

Il faut qu'il sçache faire combattre ses gens seuls & en compagnie; qu'il connoisse les avantages des lieux, des armes, du temps & des occasions pour s'en prevaloir. Qu'il s'attache à entendre les Fortifications, la maniere d'attaquer, & de

def-

138. *L'Art de la Guerre*,
deffendre une Place, comment &
de qu'elle façon on doit conduire
les ouvrages, afin que venant son
rang de mener ou de garder un tra-
vail, il ne fasse pas quelque tour
d'apprenty : Un Capitaine qui sait
bien son métier est capable de posse-
der toute sorte de grands Emplois;
& les charges de Gouverneur, de
Lieutenant de Roi, & de Major de
Place ne se donnent ordinairement
qu'à de bons Officiers d'Infanterie
que le Roi veut recompenser.

CHAPITRE X.

Du Lieutenant, & du Sous- Lieutenant.

LA charge de Lieutenant est de
même dans l'Infanterie comme
dans la Cavalerie; & puisqu'il com-
mande la Compagnie en l'absence
du Capitaine, il doit avoir autant
de capacité que lui. Son devoir est
de

de visiter souvent les Soldats , de leur faire faire le service , & de les exercer tous les jours au maniement des armes. Quand il marche avec la Compagnie , le Capitaine n'y étant pas , il la conduit : mais s'il y'est , il se tient à la queue pour faire serrer. Lors que la Regiment marche en Bataille , chaque Lieutenant prend son poste dans une division suivant son rang , empêchant les Soldats de se débander.

C'est au Lieutenant à prendre garde aux actions des Caporaux , & des Sergens , pour les tenir dans leur devoir , & les faire pourvoir à ce qui est nécessaire à la Compagnie: c'est pourquoi il ne manquera pas de se trouver tous les jours au Drapeau à l'heure que les Soldats montent la garde , pour leur faire faire l'exercice , & voir si leurs armes sont claires & nettes , & en état de tirer , & si leurs bandoulières sont garnies de poudre , de bales & de mèche. La

La Charge de Sous-Lieutenant est nouvelle en France, il n'y en avoit autrefois que dans le Régiment des Gardes, mais depuis la suppression des Enseignes l'on a donné le nom de Sous-Lieutenant, ou de Lieutenant réformé au troisième Officier d'une Compagnie d'Infanterie; Sa fonction ne diffère en rien de celle du Lieutenant que pour le commandement, & le poste, qui est ordinairement à la division des Piquiers.

Les Officiers d'une Compagnie doivent s'acquerir l'amitié du Capitaine en lui rendant de fréquentes visites, en lui portant toute sorte d'honneur & de respect, & prenant un soin particulier de ses Soldats: Il est obligé reciprocquement de les aimer, de les servir, & de les assister de tout son pouvoir.

Les Lieutenans, les Sous-Lieutenans, & les Enseignes d'un même Régiment, commandent entr'eux

Seconde partie. 141
suivant l'ancienneté de leur rece-
ption, & non suivant le rang de
leurs Compagnies.

CHAPITRE XI.

De l'Enseigne.

DEvant la Paix d'Aix la Ch-
apelle, il n'y avoit pas de
Compagnie d'Infanterie en Fran-
ce qui n'eût un Enseigne; à pre-
sent il n'y en a que dans les Compa-
gnies aux Gardes, & deux que l'on
a conférvez par Regiment; un pour
la Compagnie Colonelle, & l'autre
pour celle du Lieutenant Co-
lonel: Il n'y a pourtant pas de Ba-
taillon qui n'ait trois Drapeaux,
mais on les fait porter par des Lieu-
tenans reformez.

La Charge d'Enseigne est hon-
nesté & propre à un Jeune-homme
de qualité qui commence à porter

des armes ; c'est pourquoi il doit faire habitude avec le Lieutenant de sa Compagnie pour en apprendre toujours quelque chose du métier. Son devoir est de porter le Drapeau par tout où va la compagnie , en Assaut , soit en Bataille , n'ayant nul égard au danger , mais au moyen d'acquerir de la gloire. Entrant dans une Place , en montant la garde , en passant en revue , ou en allant au combat , il doit porter son Drapeau lui-même sur l'épaule gauche : Dans une route il peut le faire porter par un des plus braves Soldats. Sa place ordinaire est à la teste des Piques , & dans une Bataille le Sergent Major le met au rang où il doit marcher , se faisant plus-tôt assommer que de quitter ou perdre son Drapeau. Si son Régiment avoit du désavantage , & qu'il fût obligé de lâcher le pied , il déchirera son Drapeau , le ferrera dans sa poche , & en abandonnera

la

la lance ; mais cela ne se fait qu'à la dernière extrémité , & quand il n'y a plus de ressource. Au jour du Combat , l'Enseigne Colonel étant tué ou blessé , c'est au premier Capitaine du Régiment , à prendre le Drapeau.

Jamais les Drapeaux ne se portent dans les détachemens , ny même quand le Régiment va à la tranchée. On les fait garder chez quelqu'un des Officiers généraux.

Autrefois la Place d'Armes d'une compagnie étoit devant le logis de l'Enseigne ; cela ne se pratique plus aujourd'hui ; les soldats s'assemblent devant celui du Capitaine , & le Drapeaux se portent chez le Commandant du Régiment.

CHAPITRE XII.

*Du Maréchal des Logis d'un
Régiment d'Infanterie*

IL n'y a point de Régiment d'Infanterie qui n'ait son Maréchal des Logis, dont la charge est de loger les Régimens, & de distribuer les quartiers aux Fouriers de chaque compagnie. Il va tous les jours chez le Maréchal des Logis de l'armée prendre l'ordre du département & du rendez-vous des Troupes, & le fait savoir à son Colonel.

Lors que les Maréchaux de camp partent pour le campement de l'Armée, tous les Maréchaux des Logis des Régimens le doivent accompagner, & aussi-tôt que le Maréchal des Logis de l'Armée leur a marqué le terrain de leurs Camps, ils le partagent par Compagnie, &

Ic

le livrent aux Fouriers. Quand les Regimens logent à couvert dans des quartiers, ils ordonnent premierement les Logis des Colonels, ensuite ceux des Lieutenans Colonels, des Majors, des Aides Majors, des autres de l'état major, & les leurs. Après ils font autant de quartiers qu'il y a de compagnies, & les font tirer en bulletins aux Fourriers, qui choisissent les meilleurs Logis pour les Capitaines, pour les Lieutenans, Sous-Lieutenans & Enseignes.

C H A P I T R E XIII.

Du Prevoft d'un Regiment.

LA Charge de Prevoft, est de pour-suivre & arrêter les Deserteurs & les Delinquans. Il a sous lui un Lieutenant, un Greffier, six Archers & un Executeur. C'est lui qui

G met

146 *L'Art de la Guerre*,
met le taux aux vivres de son quartier, & on n'en peut vendre sans sa permission ; Il ordonne des Boucheries ; il a la charge de faire nettoyer les Camps, il dresse les procès, il interroge & confronte les Témoins, & le procès étant instruit, il le porte au Scrgent Major qui donne les conclusions, ensuite le Colonel & les Capitaines le jugent.

En marchant, le Prevost a charge de conduire les Bagages de son Régiment, & de les faire tenir en ordre. Il a soin aussi de fournir des charettes pour porter les malades à l'Hôpital.

CHAPITRE XIV.

Des Sergens

LE Capitaine ayant pouvoir de créer des Sergens dans sa Compagnie

pagnie, il doit choisir ceux de ses Soldats qu'il connoît être les plus braves, les plus sages, & les plus vigilans pour remplir ces Charges. C'est aux Sergens d'avoir un rollé des Soldats & de leurs logemens, & les y aller visiter soir & matin. Ils doivent sçavoir le compte des Pi- quiers & des Mousquetaires, & ranger les Compagnies, mettant au premier rang les mieux armez & les plus vigoureux, leur faisant obser- ver la discipline militaire, & toute sorte de commandement fait par leurs Officiers. En campagne & en garrison ils instruiront les Soldats à manier leurs armes, à se tenir en rang & en file, & auront soin de re- cevoir les Vivres & les Munitions du Commissaire, de les distribuer aux Caporaux, de poser les Corps de garde, & les Sentinelles aux endroits que le Major aura ordonné, & les visiter souvent. Quand la Compagnie marche, leur place est

148 *L'Art de la Guerre*,
sur les ailes, pour faire dresser les
rangs & files, & empêcher les Sol-
dats de s'écartier, les faisant re-
mettre avec la hampe de la Halle-
barde.

Tous les foirs un Sergent de cha-
que compagnie doit se rendre à la
Place d'Armes, pour y recevoir du
Major l'ordre, & le porter ensuite
aux Capitaines, & aux autres Offi-
ciers. Voici comme l'ordre se don-
ne.

Auffi-tost que le Major est arrivé
sur la Place, les Sergens se mettent
prés de lui en cercle suivant le rang
de leurs Compagnies, commençant
à sa droite, & finissant à sa gauche,
tous chapeaux bas, & la Hallebar-
de à la main. Le Major se couvre, &
leur ayant commandé ce qu'il y a à
faire d'extraordinaire, il donne le
mot tout bas au premier Sergent
qui est à sa droite, qui fait passer la
parole de main en main jusqu'au
dernier qui le rend au Major, afin
qu'il

Seconde partie. 149
qu'il voye si le mot est bon, & s'il
n'a point changé.

Quand il y a quelque détachement, les Sergens en vont avertir leurs Officiers, ils commandent par Compagnies le nombre de Soldats que le Major leur a demandé; ils ont soin de visiter les armes, de leur distribuer les munitions nécessaires, & de les conduire au rendez-vous. Dans une garnison, chaque Sergent à son tour se doit rendre au logis de son Capitaine, pour voir si l'Escouade commandée pour la garde est complète, & pourvue de ce qu'il faut.

Les Sergens doivent après la retraite battue, aller voir par les Chambres si tous les Soldats sont rentrez, faire rapport au Capitaine des absents, & des malades, & en avertir le Major pour les faire conduire à l'Hôpital.

Les Sergens du Régiment des Gardes se trouvant en Garnison

G 3 avec

150 *L'Art de la Guerre*,
avec d'autres Régimens, ont le pri-
vilege de faire un cercle à part pour
recevoir l'ordre, à cause de l'hon-
neur qu'ils ont de servir à la garde
du Roi.

CHAPITRE X V.

*Des Caporaux, Lanspassades &
autres bas Officiers d'une
Compagnie.*

LE Roi entretient dans chaque
Compagnie d'Infanterie, trois
Caporaux, & cinq Lanspassades ou
Appointez.

Le devoir d'un Caporal est de
commander son Escoûade, d'in-
struire les Soldats de tout ce qu'il
est nécessaire qu'ils sachent & qu'ils
fassent, d'empêcher les querelles &
les desordres, & en avertir le Ca-
pitaine, parce qu'il ne les peut fra-
per, mais seulement les punir par
de longues sentinelles. Il tiendra un
rol-

Seconde partie.

151

rolle de son Escouade, il fera sc̄-
voir aux Soldats le jour qu'ils doi-
vent monter la Garde , il visitera
leurs armes, & leurs bandoulières,
il leur départ , les Vivres, & les
Munitions , le Sergent lui aura
délivrez , connoîtra quels sont
les plus ex̄imentez pour les met-
tre aux Sentinelles & aux factions
plus importantes. . Etant en garde ,
son devoir est de poser des Sentinel-
les aux lieux que le Major lui aura
montré , de les changer lui-même ,
de les envoyer visiter par les Lan-
passades , ou appoitez , & atten-
dre les rondes & contre-rondes qui
lui doivent donner le mot : Il doit
recommander aux Sentinelles de ne
se laisser approcher de personne ,
fust-ce du General d'Armeé , sans
presenter la Pique ou le Mousquet ,
la mesche compassée ; ni de se re-
tirer sans être levées par le Caporal
ou contraintes de l'Ennemi ; pour
lors elles se retireront au Corps de

G 4 gar-

152 *L'Art de la Guerre*,
garde, & le Corps de garde étant
forcé se retirera au Camp.

Le Caporal fera porter respect au Corps de garde, & faire silence soit aux portes, & aux murailles, afin que le bruit n'empêche d'ouïr les avertissements des sentinelles. Il se promènera au dehors de son Corps de garde où il fera tenir un Lanspassade, il y conservera toujours du feu pour allumer les meches, & aura soin de le faire garnir de bois, de charbon, & de chandelle. Dans une Garnison pendant que les Tambours battent la Garde, tous les Caporaux se rendent au logis du Major pour y tirer les postes & les rondes.

Les Lanspassades autrefois étoient des Cavaliers démontez qu'on fai-
soit servir dans l'Infanterie du-
rant la Campagne jusqu'à ce que
leurs Capitaines leur eussent donné
d'autres chevaux ; ils foulagent les
Caporaux & font comme leurs Lieu-

te-

tenans : en temps de peril ils font les rondes dangereuses & les Sentinelles perdues , autrement ils font exemps de faction.

Le Fourier doit avoir un contrôl le de tous les Soldats d'une Compagnie , & faire le département des logis. Il prend son quartier du Maréchal des Logis du Régiment , puis il y marque les logemens du Capitaine , du Lieutenant , du Sous-Lieutenant , de l'Enseigne , des Sergens ; celuy du Tambour , le fien , & met tous les autres en bulletins qu'il fait tirer au fort par les Caporaux , qui les distribuent aux Soldats.

En chaque Compagnie , il doity avoir un Chirurgien nommé communement Frater , pour penser les malades , & faire la barbe aux Soldats , estant comme ayde au Chirurgien major du Régiment : Il doit faire provision de medicamens propres pour arréter le sang , pour

G. 5 em-

254 *L'Art de la Guerre,*
empêcher l'inflammation, & ap-
paifer la douleur.

Il n'y a point de Compagnie qui n'ait un Tambour ou deux, & par-dessus tout un Tambour major qui a soin d'instruire les autres, & de garder ceux des Ennemis qui viennent au Camp. Il peut châtier de son bâton ceux qui manquent à leur devoir, & va soir & matin chez le Major s'informer des ordres. Le devoir des Tambours est de battre toutes les ordonnances comme la générale, l'assemblée, le dernier, la marche, l'alarme, la chahade, la réponse aux chamades, la dieritt, la retraite, & les bans.

Le Soldat doit être brave, vigoureux, menager & obéissant à tous ses Officiers depuis le Capitaine jusqu'aux Lanciers. Il doit s'étudier à se tenir propre, à rendre ses armes claires & nettes ; à en savoir le maniement, les façons des Soldats, les mouvements de sa Compagnie,

pagnie, sa marche ; se loger en campagne, faire ses gardes & sentinelles, entendre le son du Tambour, & étre diligent à se rendre au Drapeau. Son manger & son dormir se doivent regler suivant son loisir, & non pas selon sa volonté.

C H A P I T R E XVI.

De la maniere qu'on forme un Bataillon.

Lors qu'un Colonel veut faire prendre les armes à son Régiment pour quelque occasion que ce puisse étre, il envoie le Major au rendez-vous, pour ranger les Compagnies à mesure qu'elles y arrivent; il met d'abord la Colonelle en bataille, à six rangs de hauteur, distans les uns des autres de trois grands pas, & fait poster les Piquiers sur la gauche des Mousquetaires.

G 6 Les

156 *L'Art de la Guerre*,
Les autres Compagnies se reglent &
se dressent sur la premiere. Toutes
étant postées, le Major fait obser-
ver le silence, & ordonne à six Ser-
gens de marquer les demis rangs,
pour faire entrer les Piquiers dans le
centre des Mousquetaires, par ce
commandement.

*Soldats prenez garde à vous pour
former le Bataillon:*

*A droite & à gauche, Mousquets
& Piques:*

Formez le Bataillon. Marche.

Les Mousquetaires de la Colo-
nelle ne bougent: Les Piquiers du
demy rang de main droite font à
gauche, les Mousquetaires à droite;
les Piquiers du demi-rang de main
gauche font à droite, les Mousque-
taires à gauche, & marchent tous
ensemble par les intervalles des
rangs, tant que les Piquiers se trou-
vent au centre du Bataillon séparez
des Mousquetaires, & les Mouf-
quetaires sur la droite & sur la gau-
che

Seconde partie. 157
che separerez des Piquiers. Quand le mouvement est achevé, le Major les fait remettre par ce commandement.

Remettez vous.

Ceux qui avoient fait à gauche, font à droite, ceux qui avoient fait à droite font à gauche, & par ce moyen chacun fait face au Major, & le Bataillon se trouve formé. Cette façon est bien plus courte que celle dont on se servoit il n'y a pas long-temps.



58 *L'Art de la Guerre,*



*EXPLICATION DE LA
presente Figure.*

Cette Figure represente un Bataillon de seize Compagnies, avec les Officiers à leurs postes.

- A. Le Colonel.
- B. Le Lieutenant Colonel.
- aaa &c. Les Capitaines.
- bb. Les Lieutenans.
- cc. Les Lieutenans reformez, & les Enseignes.
- dd. Les Sergens.
- ee. Les Tambours sur les ailes.
- F. Le Major.
- G. L'Aide Major.
- ooo. Les Mousquetaires.
- lll. Les Piquiers.

CHA-

CHAPITRE XVII.

De L'Exercice..

QUand le Regiment est en Bataille, si le Colonel veut voir faire l'Exercice, il en avertit le Major, qui fait ouvrir les files d'un pas, donnant par ce moyen aux Soldats la liberté des bras par le maniement des armes. Voicy le commandement qu'il fait.

Soldats prenez garde à vous pour ouvrir vos files.

La file de main droite ne bouge.

À gauche ouvrez vos files à un pas de distance. Marche.

Tous les Soldats font à gauche; la file de main gauche commence à marcher, & les autres ne partent pas de leurs places, qu'elles ne voient celle qui les precede éloignée d'un grand pas. Les Soldats prendront garde en marchant de se dresser.

Seconde partie. 161

fer sur leur droite, & sur leurs chefs de files. Quand le Major voit que les files sont suffisamment ouvertes, il leur dit :

Halte. Remettez-vous

Dressez vos rangs & vos files.

Tout étant ainsi disposé, le Major fait ce commandement aux Sergens.

Sergens prenez-garde à vous.

A droite & à gauche par demis rangs, formez des files sur les ailes du Bataillon. Marche.

Il fait ensuite ce commandement aux Officiers qui sont à la tête du Bataillon.

Messieurs les Officiers, on va faire l'Exercice.

A droite & à gauche, prenez vos postes sur les ailes du Bataillon. Marche.

Les Commandemens de l'Exercice.

Soldats prenez-garde à vous.

Observez le silence.

Portez bien vos armes.

Les

162 *L'Art de la Guerre*,
Les Soldats doivent prendre garde
de ne faire aucun mouvement que le
commandement ne soit achevé, afin
que le maniement des armes, & les
évolutions se fassent tout d'un temps

Portez la main droite sur le mousquet.

Haut le mousquet.

Joignez la main gauche au mousquet.

Prenez la mesche.

Soufflez la mesche.

Mettez la mesche sur le serpentin.

Comprimez la mesche.

Mettez les deux doits sur le bassinet.

Ouvrez le bassinet.

En joué.

Tirez.

Retirez vos armes.

Prenez la mesche.

Remettez-là en son lieu.

Soufflez au bassinet.

Prenez le poulverin.

Amorcez.

Fermez le bassinet.

Soufflez sur le bassinet.

Par-

Seconde partie.

163

Passez le mousquet du côté du l'espée.
Prenez la charge.
Ouvrez la avec les dents.
Mettez la poudre dans le canon.
Tirez la baguette.
Haut la baguette.
Racourcissez-la contre l'éтомac.
Mettez la baguette dans le canon.
Bourrez.
Retirez la baguette.
Haut la baguette.
Racourcissez la contre l'éтомac.
Remettez la baguette dans son lieu
joignez la main droite au mousquet.
Haut le mousquet.
Mousquet sur l'épaule.

L'Exercice de la Pique.

Pendant que l'on exerce les Pi-
quiers , on fait reposer les Mouf-
quetaires par ce commandement.

Reposez vous sur vos armes.
Piquiers prenez garde à vous.
À droite , à droite , à droite , à droite.

Demi

164. *L'Art de la Guerre,*
Demi tour à droite.
Remettez-vous.
A gauche, à gauche, à gauche, à
gauche.
Demi tour à gauche.
Remettez-vous.
Haut la pique.
Presentez la pique.
A droite, presentez la pique 4 fois.
Demi tour à droite presentez la pique.
Remettez-vous.
A gauche, presentez la pique 4 fois.
Demi tour à gauche presentez la pique.
Remettez-vous.
Haut la pique.
Pique de biais.
A droite, presentez la pique.
Remettez-vous.
Demi tour à droite, presentez la pique.
Remettez-vous.
A gauche, presentez la pique.
Remettez-vous.
Demi tour à gauche, presentez la pique.
Remettez-vous.
Pique demi trainante, le fer devant.
Pre-

Seconde partie.

165

Presentez la pique.

Remettez-vous.

Presentez la pique.

Pique trainante, le fer derriere.

Remettez-vous.

Allongez vos piques à trois fois.

Haut la pique.

Presentez la pique à la Cavalerie.

Tires vos espées.

Remettez vos espées.

Haut la pique.

Pique en terre.

Reposez-vous sur vos armes.

Les Piquiers aussi bien que les Mousquetaires, doivent prendre garde en faisant à droite ou à gauche, de ne pas fraper leurs armes les unes contre les autres. Ce cliquetis est très dés-agréable à entendre.

Prenez garde à vous, tout le Bataillon.

Mousquet sur l'épaule.

Les Piquiers font en même temps

Haut la pique.

A

166 *L'Art de la Guerre,*

A droite. quatre fois.

Demi tour à droite.

Remettez-vous.

A gauche. quatre fois.

Demi tour à gauche.

Remettez-vous.

Mousquetaires, aprez vous.

Les Mousquetaires se preparent de même que s'ils alloient tirer, & tiennent leurs mousquets prests à coucher en joué, & en même temps les Piquiers présentent la Pique.

A droite. quatre fois.

Demi tour à droite.

Remettez-vous.

A gauche. quatre fois.

Demi tour à gauche.

Remettez-vous.

Prenez la mesche.

Remettez la en son lieu.

Mousquet sur l'épaule.

Les Piquiers font haut la Piquée.

Après le maniment des armes, le Major fait doubler les rangs en avant & en arriere.

A

A droite ou à gauche, doublez vos rangs

en avant. Marche....

Le second rang entre dans le premier, le quatrième rang dans le troisième, & le dernier rang dans le cinquième: mais cela se doit faire en forte qu'il n'y ait pas un Soldat qui devance l'autre, & que le mouvement se fasse tout d'un temps, commençant toujours à partir du pied gauche.

Pour faire remettre les rangs.

Rangs qui avez doublé remettez- vous.

Ou d'une autre façon.

Rangs qui avez doublé prenez garde à vous.

Demi tour à droite. Marche...., halte.

Remettez-vous.

Les rangs qui avoient doublé s'en retournent à leur place, & les Soldats font demi tour à gauche pour se remettre.

Pour

168 *L'Art de la Guerre,*

Pour faire doubler les rangs en avant par demi file.

À droite ou à gauche par chef de demi file, doublez vos rangs en avant.

Marche.

Le quatrième rang, qui est le chef de demi file, vient doubler dans le premier, qui est le chef de file; le cinquième dans le second, & le dernier, qui est le serre de file, dans le troisième. On les fait remettre de cette façon.

Par serre de file, rangs qui avez doublé.

Remettez vous. Marche.

Ou comme cy-devant.

Pour faire doubler les rangs en arrière.

Soldats prenez garde à vous pour doubler vos rangs en arrière.

Les rangs qui ont doublé ne bougent

À droite, ou à gauche, doublez vos rangs en arrière. Marche.

Le premier rang fait demi-tour à droite, & entre dans le second;

le

le troisième dans le quatrième, &
le cinquième dans le dernier.

Pour les faire remettre.

*Rangs qui avez doublé, remettez-
vous. Marche.*

Pour faire doubler en arrière par
ferre de demi file.

*A droite ou à gauche, par ferre de
demi file, doublez vos rangs en ar-
rière. Marche.*

Les trois premiers rangs font de-
mi tour à droite, & le troisième
rang, qui est le ferre de demi file,
vient doubler dans le dernier ; le
second dans le cinquième, & le pre-
mier dans le quatrième, & font fa-
ce comme les autres rangs qu'il ont
doublez, en faisant demi tour à
gauche.

Pour les faire remettre par chef
de file.

*Rangs qui avez doublé, remettez-
vous.*

Marche.

Les files se doublent & se remet-
tent

H

tent

170 *L'Art de la Guerre.*

tent de la même façon que les rangs ou à droite, ou à gauche, ou par demi rang, ou par quart de rang, par teste & par queue, suivant la volonté de celui qui commande.

Le quart de Conversion est une Evolution des plus nécessaires à l'Infanterie.

Lors qu'on vient pour attaquer le Bataillon en flanc, le Major fait ce commandement.

A droite ou à gauche, faites un quart de Conversion. Marche.

Si le quart de Conversion se fait à droite, la droite tourne insensiblement, & la gauche double le pas jusqu'à ce que le Bataillon fasse teste du côté qu'il avoit sa droite. Si le quart de conversion se commande à gauche, on fait à gauche ce qu'on avoit fait à droite.

On doit exercer les Soldats à tirer de toutes les façons, de pied ferme, en gagnant le terrain & en le perdant. Pour

Pour faire tirer de pied ferme, on fait ce commandement.

Les cinq premiers rangs genoux en terre.

Mousquetaires de ferre file, aprestez vous.

En joué, Tirez.

Cinquième rang debout.

Mousquetaires aprestez vous.

En joué. Tirez, &c.

Et ainsi des autres. Durant que les premiers rangs font leur décharge, ceux de la queue, qui ont tiré, rechargent leurs mousquets, & les tiennent prêts pour le premier commandement.

Un Bataillon est quelquefois constraint de tirer de pied ferme, quand il est enveloppé de Cavalerie Ennemie au milieu d'une plaine. Pour lors le Major doit faire un Bataillon quarré qui fasse teste de toutes parts, & qui soit fraisé de Piquiers servans comme de murailles, pour empêcher la Cavalerie de fon-

172 *L'Art de la Guerre.*
cer pendant que les Mousquetaires
font feu.

Le Bataillon du Comte de Fontaine à la Bataille de Rocroi, la première de tant d'autres victoires remportées par Monseigneur le Prince, tint ferme contre la Cavalerie, & ne put être défait qu'avec du Canon.

Pour tirer en gagnant le terrain, on fait avancer le Bataillon à mesure que les premiers rangs font leur décharge, leur faisant gagner la queue aussi-tôt qu'ils ont tiré par ce commandement,

A droite & à gauche par demi rang, gagnez la queue du Bataillon. Marche.

Quand on veut tirer en perdant le terrain, le premier rang fait sa décharge, & gagne la queue du Bataillon, & les autres conséquemment.

Pour faire mettre l'épée à la main

Seconde partie.

173

main à tous les Mousquetaires d'un Bataillon, après qu'ils ont tiré, dans le temps qu'ils ont encore le mousquet du côté de l'épée, le Major fait ce commandement.

Tirez vos épées.

A droite 4. fois.

Demi tour à droite.

Remettez vous.

A gauche 4. fois.

Demi tour à gauche.

Remettez vous.

Remettez vos espées.

Joignez la main droite au mousquet.

Haut le mousquet.

Mousquet sur l'épaule.

Reposez-vous sur vos armes.

Posez vos armes à terre.

Reprenez vos armes.

Mousquet sur l'épaule.

Après le maniement des armes & les Evolutions, si le Colonel veut faire marcher le Bataillon, il le dira au Major qui fera ce commandement aux Officiers.

H 3

A

174 *L'Art de la Guerre,*
A droite & à gauche Messieurs les
Officiers reprenez vos postes à la teste
du Bataillon.

Marche.

Ensuite il fera serrer les files de
cette maniere.

Soldats prenez garde à vous pour ser-
rer vos files.

La file de main droite ne bouge.

A droite serrez vos files. Marche.

Remettez vous.

Lors que les files sont ferrées, le
Colonel ordonne de quelle façon il
veut faire marcher le Bataillon, &
le Major partage les Capitaines, la
moitié pour la teste, & l'autre pour
la queue; il poste les Lieutenans à
la teste de chaque division de Mouf-
quetaires, les Sous-Lientenans &
les Enseignes à celle des Piquiers, &
les Sergens sur les ailes; il divise
les Tambours en trois, un tiers à
la teste, un tiers aux piques, &
l'autre tiers à la queue; & en cet
ordre il fait défilé son Bataillon,

re-

Seconde partie. 175
recommandant aux Sergens de faire
dresser les rangs en marchant.

Le Major doit faire marcher le
Regiment de toutes les façons en
bataille, tous les Officiers à la
tête; faisant présenter les armes à
tout le Bataillon, comme quand on
va aux Ennemis: par marche, par
demi-marche, par quart, & par
demi quart de marche.

Si le Colonel commande de con-
gédier les Compagnies, le Major
remettra le Regiment en bataille au
même endroit d'où il étoit parti,
& commencera par retirer les Pi-
quiers du centre du Bataillon pour
leur en faire gagner la queue.

Piquiers, demi tour à droite.

Marche..... Halte.

Remettez-vous.

Il fait ensuite joindre les deux
manches de Mousquetaires.

*Mousquetaires, à droite & à gau-
che. Marche.*

La manche de main droite fait à

H 4 gauche,

176 *L'Art de la Guerre.*

gauche , celle de main gauche à droite , & toutes les deux manches marchent tant qu'elles se rencontrent. Pour les faire remettre.

Remettez-vous.

Ceux qui avoient fait à gauche font à droite , & ceux qui avoient fait à droite font à gauche. Après il fait ce commandement aux Piquiers.

Piquiers à vos Compagnies.

Marche.

Les Piquiers se séparent , & vont prendre la queue des Mousquetaires de leurs Compagnies. Le Major renvoie les Compagnies dans leurs quartiers , les faisant défilier en bon ordre les unes après les autres, Tam- bours battans , & les Officiers à leurs postes ordinaires.

*EXPLICATION DE LA
prefedente Figure.*

Cette Figure repreſente un Bataillon que l'on fait déſiler par division de ſix de front, pour apprendre les Soldats à bien marcher.

- A.** Le Colonel à la tête de ſon Régiment.
- B.** Le Lieut. Colonel à ſa gauche:
aaa. La moitié des Capitaines à la tête, & l'autre moitié à la queue.
- bbb. Les Lieutenans à la tête de chaque division de Mousquetaires.
- ccc. Les Sous-Lieutenans à la tête des divisions de Piquiers.
- dd. Les Sergens ſur les ailes des divisions.
- eee. Les Tambours à la tête, au centre & à la queue.
- F. G.** Le Major & l'Aide Major font déſiler le Bataillon.
- ooo. Les divisions des Mousquetaires.
- iii. Les divisions des Piquiers.

CHA

CHAPITRE XVIII.

*De l'ordre que doit tenir un Régiment
d'Infanterie en un jour
de Bataille.*

À Prés avoir parlé de la maniere dont on doit exercer les Soldats, il ne sera pas hors de propos de donner icy une petite instruction de l'ordre que doit tenir un Régiment d'Infanterie aux jours de Bataille, comme je l'ay veu pratiquer par feu Monsieur le Vicomte de Turenne, sous lequel j'aye eu l'honneur de servir.

Le Bataillon estant formé, comme je l'ay dit cy-dessus, les Mousquetaires sur les ailes, & les Piquiers dans le centre; le Major le conduit au poste où il doit combattre, & le Colonel prend sa place à la teste des Piques, deux pas devant les Officiers qui doivent estre sur une mê-

H 6. me.

280 *L'Art de la Guerre*,
me Ligne, un grand pas & demi
devant les Soldats, ayant à ses côtés
deux Capitaines & quatre des
meilleurs Sergens derrière lui, ar-
mez outre leurs hallebardes, chacun
de deux pistolets de ceinture. Il or-
donnera ensuite au Major de former
une file de Sergens sur chaque aile
du Bataillon, & de détacher pour
la queue trois Capitaines, trois
Lieutenants, & autant de Sous-Lieu-
tenants ; outre trois Lieutenants &
trois Sous-Lieutenants qu'il fera po-
ster sur les ailes.

Il fera marcher son Régiment à
petit pas & sans aucun bruit, obser-
vant toujours le mouvement de
ceux qui sont sur la droite de la Ligne,
& laissant entr'eux & lui un
intervalle de 60° ou de 70° pas, &
dès qu'il approchera, ou qu'il fera
tantôt à une demi portée de mous-
quet de la Ligne des Ennemis, il fe-
ra rentrer les Drapeaux dans le cen-
tre du Bataillon, & les Officiers
dans.

dans le premier rang, commandant aussi-tost aux Soldats de ferrer leurs rangs à un pied de la pointe de l'épée, pour les faire tirer rang après l'autre, de la maniere que j'ay dit dans le Chapitre precedent, où j'ay démontré comme il falloit tirer de pied ferme les cinq premiers rangs les genoux en terre, ou en leur faisant gagner la queuë du Bataillon à mesure qu'ils avoient tiré.

CHAPITRE XIX.

Des Détachements.

DEtachement est un certain nombre d'Officiers & de Soldats que le General fait fournir par Regiment pour employer à ce qu'il juge à propos. Les Détachemens se font par Compagnies, pour partager entr'elles la fatigue & la perte qui pourroit arriver.

H 7

A

A deux ou trois mille hommes détachez de l'armée, l'on y commet un Brigadier & des Officiers à proportion.

A huit cens hommes il faut un Colonel, un Lieutenant Colonel, un Aide Major, seize Capitaines, autant de Lieutenans, autant de Sous-Lieutenans ou d'Enseignes, & trente-deux Sergens.

On donne à un Lieutenant Colonel quatre ou cinq cens hommes, des Officiers & des Sergens à proportion.

Un Capitaine ne marche jamais dans des détachemens sans cinquante Soldats, un Lieutenant un Sous-Lieutenant ou un Enseigne, & deux Sergens.

On ne donne à un Lieutenant que trente hommes & un Sergent. A un Sous-Lieutenant que vingt hommes & un Sergent; & les Enseignes ne marchent qu'avec les Capitaines.

Un

Un Sergent est ordinairement commandé avec dix ou douze hommes, & quelquefois on lui en donne jusqu'à quinze.

Les détachemens qu'on donne à commander aux Mestrez de Camp, sont de trois à quatre cens Maîtres : Ceux des Capitaines de Chevaux legers de cinquante, ceux de Lieutenans de trente, ceux de Cornettes de vingt, ceux des Mareschaux des logis de quinze, & ceux des Brigadiers de dix ou douze Maîtres.

Lors qu'il faut forcer un retranchement, emporter un chemin couvert, gagner une demi-lune, & monter à l'affaut, on fait un détachement de bons Soldats par Compagnies, que l'on appelle ordinairement les Enfans perdus, parce qu'ils doivent donner les premiers, & faire le passage aux autres. L'Attaque se commence toujours par un Sergent avec dix hommes, suivis d'un

184 *L'Art de la Guerre*,
d'un Lieutenant avec trente, soutenus par un Capitaine, un Lieutenant, un Sous-Lieutenant ou un enseigne avec cinquante, qui sont appuyez de tout le Regiment.

Les Détachemens de plusieurs Officiers se font toujours par teste & par queue : Par exemple : Si un Regiment est obligé de fournir quatre Capitaines ; le Major en commandera deux de la teste, & deux de la queue : la même chose se fait à l'égard des Lieutenans, des Sous-Lieutenans & des Enseignes.

Les Détachemens pour la garde des Officiers généraux ne se font jamais par brigades, mais par chaque Regiment en particulier à qui cet honneur appartient. Le premier Regiment de l'Armée fournit la Garde du General, le second celle du Lieutenant, le troisième celle de l'Officier General qui suit, & les autres, conséutivement.

CHAP.

CHAPITRE XX.

De la Marche d'un Regiment.

Lors qu'un Regiment doit sortir d'un quartier, le Major en avertit les Sergens dès la veille, & donne ordre aux Tambours de battre aux champs le lendemain deux heures devant le jour, afin que les Soldats aient le temps de s'apréster.

Le Maréchal des Logis va prendre l'ordre de celui qui commande, & part avec les Fouriers des Compagnies deux ou trois heures devant le Regiment, pour aller marquer les logemens au quartier où il doit longer.

Le Prevost assemble les Bagages, & les fait partir devant le Regiment, quand il n'y a point d'Ennemi à craindre, prenant lui-même le soin de les conduire.

Le

Le Major doit commander dès la veille un Sergeant avec dix hommes, à qui il ordonne de partir le lendemain à la pointe du jour, & de se poster sur la route que le Régiment doit tenir, pour empêcher qu'aucun soldat ne prenne les devans sans un congé par écrit de son Officier.

Quand toutes choses sont disposées, & que le Major a scellé du Commandant l'heure que les Compagnies se mettront en Compagnie, il commande aux Tambours de battre l'Assemblée. Au son de l'Assemblée les Soldats se doivent rendre devant le Logis de leurs Capitaines, & aussi-tôt que le dernier est battu, les Officiers sont prendre les armes à leurs Compagnies, & les conduisent en bon ordre au rendez-vous, où le Major a soin de les recevoir, & de les mettre en bataille à mesure qu'elles y arrivent. Le Bataillon étant formé, il fait publier un bandeau.

de la part du Roi, par lequel il est deffendu aux Soldats de quitter leurs rangs sur peine de punition corporelle ; il fait ensuite un détachement de dix hommes commandez par un Sergent qu'il laissé à l'Arrière-Garde pour faire ferrer les traîneurs ; & après avoir donné les postes aux Officiers, il fait défiler le Régiment par quatre ou par six au plus à cause des chemins, n'étant pas nécessaire de les faire marcher à travers champ.

Les Tambours marchent environ vingt pas devant le Bataillon, leurs Caisses troussées à la réserve de celui qui bat, qu'on doit relever de lieüé en lieüé.

Les Lieutenans & les Sous-Lieutenans doivent prendre garde qu'aucun Soldat ne sorte de la division, à moins qu'il n'en ait nécessité. Pour lors il laissera son mousquet ou sa pique à son camarade, & un Sergent aura charge de l'attendre, & de

388 *L'Art de la Guerre*,
de le faire remettre dans son rang.

A la moitié du chemin, le Commandant fera faire halte au Régiment durant deux heures, choisissant pour cela un endroit où il y ait de l'eau, & qui soit éloigné des Villages.

Quand le Régiment est près du quartier, le Maréchal des Logis, qui doit avoir déjà logé les Equipages, vient au devant avec les Fourriers, & rend compte au Colonel de l'état du logement. Le Major fait déplier les Drapeaux, & allumer les mesches, il partage les Tambours, & fait entrer le Régiment en bon ordre dans le quartier jusqu'à la Place d'Armes, où il le remet en bataille : il établit un Corps de garde pour empêcher les désordres durant la nuit, il fait conduire les Drapeaux chez le Commandant, & fait poser une Sentinel à la porte, il ordonne ensuite aux Sergens de venir à l'ordre à quelque heure.

heure du soir, & aux Tambours de battre la retraite : il détache un Sergent pour garder le Magazin où se fait la distribution des Etappes, & après avoir pourvu à tout, il envoie chaque Compagnie dans le quartier qui lui a été destiné. Le Commandant donne tous les foirs au Major les ordres pour la marche du lendemain.

C H A P I T R E XXI.

Du Conseil de Guerre.

LE Conseil de Guerre de l'Armée s'assemble toujours chez le General, & il n'y fait appeler que les Licutenans Generaux, les Maréchaux de Camp, les Brigadiers, & quelquefois les Colonels, ou les Commandans des Corps, quand il s'agit d'affaires qui concernent leurs Régimens.

Les Conseils de Guerre particuliers

liers se tiennent chez le Gouverneur, dans une Place, & en campagne chez le Colonel du Régiment qui fait avertir les Capitaines de s'y trouver. Quand chacun est assemblé, le Gouverneur, ou le Colonel, ou celui qui commande, prend place au bout de la table, les Capitaines s'afféent à l'entour suivant leur ancienneté; c'est à dire le premier Capitaine à la droite de celui qui preside, le second à la gauche, & ainsi des autres; Et le Major qui fait les fonctions du Procureur du Roi se met au bas de la table. Les Lieutenans, les Sous-Lieutenans & les Enseignes ont droit d'entrer dans la chambre où se tient le Conseil, pour apprendre; mais ils y demeurent debout & chapeaux bas derrière les Capitaines, sans qu'il leur soit permis de donner leurs avis.

Sile Conseil est convoqué pour y délibérer quelque affaire de conse-

Seconde partie.

191

ſequence, le President après en avoir fait rapport à l'Assemblée, demande les avis. Le dernier Capitaine commence à donner le ſien, les autres consecutivement jusqu'au President qui n'opine que le dernier. Le Greffier après avoir écrit les avis d'un chacun, drefſe le reſultat conformément à la pluralité des voix, qu'il fait signer par le President, & par les Capitaines.

Si le Conseil fe tient pour juger un Criminel, les Officiers qui y font appellez s'y doivent rendre à jeun, & après avoir ouÿ la Mefſe ſ'ils le peuvent, chacun ayant pris place, & le Greffier ayant fait lecture des informations, recollement, confrontation, & de l'interrogatoire; le President fait amener le Criminel dans le Conseil où il le fait aſſeoir fur la Sellette, l'interroge fur tous les faits dont il feit accuſé, & le renvoie en prison. Le Greffier fait ensuite lecture des concluſions

292 *L'Art de la Guerre*,
fions du Major, & chacun juge suivant sa conscience, & les Ordonnances du Roi. La Sentence se dressé conformément à la pluralité des voix, & se prononce au Criminel au nom du Conseil de Guerre.

Quand le Criminel est condamné à quelque peine ; le Prevost fait exécuter la Sentence, & le Major fait assebler les Compagnies pour être présentes à l'execution. Avant de livrer un Soldat à un Bourreau pour être puni de quelque peine portant infamie, il doit être publiquement dégradé des armes par le Major.

Le Conseil de Guerre ne doit jamais être de moins que de sept Officiers : quand il ne se rencontre pas assez de Capitaines pour remplir ce nombre, l'on y appelle des Officiers subalternes, jusqu'à des Sergens.

CHAP-



**CHARGES DES COMPAGNIES
de la Maison du Roy:**

Gardes du Corps.

LE Roi a quatre Compagnies de Gardes à cheval, commandées par quatre Capitaines qui servent par quartier auprès de la personne de Sa Majesté.

Il y a deux Lieutenans dans chaque Compagnie, deux enseignes, & douze Exempts.

Un Major & deux Aides Majors pour toutes les quatre Compagnies.

Les Compagnies des Gardes du Corps sont;

La Compagnie de Mr. le Duc de Noailles. Mr. le Comte Dayen son Fils receu en survivance.

I

La

La Compagnie de Mr. le Maréchal de Duras.

La Compagnie de Mr. le Maréchal de Luxembourg.

La Compagnie de Mr. le Maréchal de Lorge.

Gendarmes.

Les Compagnies de Gendarmerie ont pour Capitaine le Roi, la Reine, & les Princes de qui elles portent le nom; un Capitaine Lieutenant, un Guidon, & deux Maréchaux des Logis.

Les Compagnies de Gendarmes sont;

La Comp. des Gendarmes du Roi, commandée par Mr. le Prince de Soubise.

La Compagnie des Gendarmes Escoffois commandée par Mr. le Marquis de Livourne.

La Compagnie des Gendarmes de

Seconde Partie. 195
de la Reine, commandée par Mr.
le Marquis du Garo.

La Compagnie des Gendarmes
de Monseigneur le Dauphin, com-
mandée par Monsieur le Marquis
de la Troufle.

La Compagnie des Gendarmes
d'Anjou, commandée par Monfr.
le Marquis de Genlis Maréchal de
Camp.

La Compagnie des Gendarmes
de Bourgogne, commandée par
Monsieur le Comte de Broglia.

La Compagnie des Gendarmes
Anglois commandée par Monsieur.

La Compagnie des Gendarmes
de Flandre commandée par Mr. le
Comte de Marfin.

La Compagnie des Gendarmes
de Monsieur, commandée par Mr.
le Marquis de la Roque.

Chevaux Legers.

Les Compagnies des Chevaux Legers ont pour Capitaine le Roy, la Reyne, & les Princes de qui elles portent le nom; un Capitaine Lieutenant, un Sous-Lieutenant, un Cornete, & deux Maréchaux des Logis.

Les Compagnies des chevaux legers du Roy sont;

La Compagnie des chevaux legers de la garde du Roy, commandée par Monsieur le Duc de Chevreuse.

La Compagnie des chevaux legers de la Reyne, commandée par Monsieur *

La Compagnie des chevaux legers de Monseigneur le Dauphin, commandée par Monsieur le Comte de Mirinville.

La Compagnie des chevaux legers de Mr., commandée par Mr. le Marquis de Valsemay.

Mous-

Mousquetaires.

Les deux Compagnies de Mousquetaires qui combatent, tantôt à pied, & tantôt à cheval, ont pour Capitaine le Roi, un Capitaine Lieutenant par Compagnie, un Sous-Lieutenant, un Enseigne, un Cornete, & six Maréchaux des Logis.

Les Compagnies des Mousquetaires font :

La Compagnie des Mousquetaires Gris, Commandée par Mr. le Chevalier de Fourbin.

La Compagnie des Mousquetaires Noirs, commandée par Monsieur de Ionyel.

Charges de la Cavalerie Legere.

Le Colonel General, Monsieur le Comte d'Auvergne.

I 2 Le

198 *L'Art de la Guerre*,
Le Mestre de Camp General Mr.
le Marquis de Renel.

La Compagnie des Granadiers à
cheval de la maison du Roi, a pour
Officiers un Capitaine, 2. Lieute-
nans, 2. Sous-Lieutenans, 2. Ma-
réchaux des Logis, & 4. Sergens.

Le Commissaire General, Mon-
sieur de la Cordonniere, & deux
Marechaux des Logis.

Chaque Regiment a son Mestre
de Camp, un Major & un Aide
Major; & chaque Compagnie a
son Capitaine, un Lieutenant, un
Cornete, & un Maréchal des Logis.
Les Regimens qui marchent sur le
pied d'Etrangers, ont des Lieute-
nans Colonels.

Les principaux Regimens de Ca-
valerie sont;

Le Regiment Cononel.

Le Regiment Mestre de Camp.

Le Regiment Commissaire.

Le Regiment de Cuirassiers du
Roi.

Le

Le Régiment du Roi.
Le Régiment Royal.
Le Régiment de la Reine.
Le Régiment de Cravates du
Roi.
Le Régiment Royal de Roussillon.
Le Régiment de Monseigneur le
Dauphin.
Le Régiment de Monsieur.
Le Régiment de Monseigneur le
Prince.
Le Régiment de Monsieur le
Duc, &c.

Charges des Dragons.

LE General des Dragons, Mon-
sieur le Marquis de Ranes.
Dans chaque Régiment il y a un
Colonel, un Lieutenant Colonel,
un Major, un Aide Major: & il n'y a
pas de Compagnie dans laquelle il
n'y ait un Capitaine, un Lieute-
nant, un Cornet, un Maréchal des
Logis, & deux Sergens.

200 *L'Art de la Guerre,*

Les principaux Regimens des Dragons sont ;

Le Regiment du Roy, commandé par Monsieur le Marquis de Tilladet.

Le Regiment Royal, commandé par Monsieur le Marquis de Boufflers.

Le Regiment de la Reyne, commandé par Monsieur Denonville.

Le Regiment de Monseigneur le Dauphin, commandé par Mr. le Marquis de Longueval.

Charges d'Infanterie.

LE Regiment des Gardes François, a pour Officiers, un Colonel, un Lieutenant Colonel ; un Major, quatre Aides Majors, & un Maréchal des Logis ; & chaque Compagnie a son Capitaine, un Lieutenant, deux Sous-Lieutenans, un Enseigne, & six Sergens.

Les

Seconde partie. 201

Les autres Régimens François ont chacun un Colonel, un Lieutenant Colonel, un Major, deux Aides Majors, un Maréchal des Logis, & deux Enseignes; & dans chaque Compagnie il y a un Capitaine, un Lieutenant, un Lieutenant Reformé, & deux Sergens.

Les Suisses ont pour General Mr. le Duc du Maine.

Un Colonel par Régiment, un Lieutenant Colonel, un Major, deux Aides Majors, & un Grand Juge; & dans chaque Compagnie un Capitaine, un Lieutenant, un Sous-Lieutenant, un Enseigne, quatre Sergens, un Prevost, un Juge, un Capitaine d'Armes, un Fourrier, un Secrétaire, & un Porte-Enseigne.

Les Principaux Regimens François.

LE Régiment des Gardes, commandé par Monsieur le Maréchal de la Feuillade.

Le Régiment de Picardie, commandé par Monsieur le Comte de Bourlemont.

Le Régiment de Champagne, commandé par Monsieur de Bois-david.

Le Régiment de Navarre, commandé par Mr. le Marquis d'Albret.

Le Régiment de Piedmont, commandé par Monsieur de Maqueline.

Le Régiment de Normandie, commandé par Monsieur le Comte de Guiscar.

Le Régiment de la Marine, commandée par M. Mathieu de Castellas.

Le

Le Régiment du Roy, commandé par Monsieur de Saint George.

Le Régiment Royal, commandé par Monsieur le Marquis de Pierrefitte.

Le Régiment de Monseigneur le Dauphin, commandé par Monsieur le Marquis d'Uxel.

Le Régiment d'Anjou, commandé par Monsieur le Comte de Saint Geran.

Le Régiment de la Reine, commandé par Monsieur le Marquis de Crenan.

Le Régiment Royal des Vaisseaux, commandé par Monsieur le Comte de Breft.

Le Régiment de la Couronne, commandé par Monsieur le Marquis de Genlis.

Le Régiment Royal de la Marine, commandé par Monsieur le Marquis de Nangis, &c.

Les principaux Regimens Etrangers qui servent en France.

LE Regiment des Gardes Suisses, commandé par Monsieur le Colonel Molondin.

Le Regiment Ecossais, commandé par Monsieur Douglas.

Le Regiment Royal de Roussillon, commandé par Monsieur de Ximenes.

Le Regiment d'Alsace, commandé par Monsieur le Prince Palatin Rikenfel.

Le Regiment Royal Italien, commandé par Monsieur le Comte de Magalotti. &c.

*Villes, Citadelles, Châteaux, &c.
Forts où le Roi entretient Garnison.*

En Picardie.

LA Citadelle de Laon.
Les Villes & Châteaux de Guise sur la Rivière d'Oise.
La Fère sur la Rivière d'Oise.
Saint Quentin sur la Rivière de Somme.
Les Ville & Château de Ham sur la Somme.
Les Ville & Château de Péronne sur la Somme.
La Citadelle d'Amiens sur la Somme.
Les Ville & Citadelle de Doullens sur la Rivière d'Authie.
Les Ville & Citadelle de Montreuil sur la Rivière de Canche.
Le Château de la Ville de Boulogne sur la Mer, à l'embouchure de la Rivière de Lianne.

206 *L'Art de la Guerre,*

Le Fort Niolet proche la Mer, à
une demy-lieuë de Calais.

Les Ville & Citadelle de Calais,
& le Fort du Rieheban dans l'entrée
du Port.

Ardres . . .

En Flandre.

La Ville de Gravelines proche la
Mer sur la Riviere d'Aa.

Les Ville & Citadelle de Dunkerque, Port de Mer.

Le Fort de bois dans la Mer, en-
tre Dunkerque & Gravelines.

Bergue Saint Vinox sur la petite
Riviere de Colme. Mont-Cassel.

Le Fort de Lincx sur la Riviere
de Colme.

Le Fort de Louïs, & le Fort
François sur le Canal de Dunker-
que à Bergue.

Les Ville & Citadelle de Lifle.

Les Ville & Citadelle de Cour-
tray sur la Riviere de Lis.

Oudenarde sur l'Escaut.

Ath sur la Riviere d'Ander.

Les

Seconde partie. 207

Les Ville & Citadelle de Tournay, sur l'Escaut.

Les Ville & Citadelle d'Ypres.

Les Ville & Chasteau de Gand, sur l'Escaut & la Lis.

Orchies.

La Ville de Douay, & le Fort de Scarpe sur la Riviere de Scarpe.

En Artois.

Les Ville & Citadelle d'Arras sur la Riviere de Scarpe.

Bethune.

Hesdin sur la Riviere de Canche.

Bapaume.

La Ville d'Aire & son Fort sur la Riviere de Lis.

S. Omer & ses Forts sur la Riviere d'Aa.

En Hainault.

Avesne sur une petite Riviere qui se jette dans la Sambre.

Landrecy sur la Sambre.

Le Quesnoy.

Bou

208 *L'Art de la Guerre,*
Bouchin sur l'Escaut.
Condé sur l'embouchure d'Haïf-
ne dans l'Escaut.
Philippeville.
Charleroy sur la Sambre.
Beaumont & Binche.
Valenciennes sur l'Escaut,

Dans le Cambresis.

Les Ville & Citadelle de Cam-
bray sur l'Escaut.

Dans le Liege.

La Ville de Mastrick sur la Meu-
se.
Les Ville & Chasteau de Dinan
sur la Meuse.

Dans le Duché de Luxembourg.

Montmidy.
Thionville sur la Moselle.

En

En Lorraine.

Les Ville & Citadelle de Stenay
sur la Meuse.

Les Ville & Citadelle de Verdun
sur la Meuse.

Les Ville & Citadelle de Metz
sur la Moselle.

Toul sur la Moselle.

Nancy sur la Riviere de Meurthe.

Marfal sur la Riviere de Seille.

Sarcebourg sur la Sarre,

Phalesebourg.

Le Chasteau d'If, & la Tour de
Planier dans la Mer.

La tour de Bove proche Martigues sur le bord de la Mer.

Sur les Frontieres d'Italie.

Les Ville & Citadelle de Pignerol sur les frontieres de Piémont.

La Ville & Principauté de Monza

210 *L'Art de la Guerre*,
naco, Port de Mer sur les frontie-
res de Gennes.

En Languedoc.

La Citadelle du Pont S. Esprit sur
le Rhosne.

La Citadelle de Montpellier.

Le Château de Sommieres.

Aigue-Morte sur un Bras du
Rhosne à son embouchure.

Le Fort Peccay sur un autre bras
du Rhosne à son embouchure.

Ville-Neuve d'Avignon sur le
Rhosne.

Le Fort de Brescon dans la Mer,
à une lieue d'Agde.

En Roussillon.

Le Château de Salses sur l'E-
stang de la mer.

Les Ville & Citadelle de Perpi-
gnan, sur la Riviere de Latet.

Les Ville & Citadelle de Coliou-
re, sur le bord de la mer.

Ville-Franche sur la Riviere de
Latet.

Le

Seconde partie. 211

Le Fort des Bains d'Arles vers les Pyrénées.

Le Château de Bellegarde, au milieu du Col de Pertuis dans les Pyrénées.

Puycerda en Sardaigne, sur la Segre.

Dans la basse Navarre.

Les Ville & Citadelle de S. Jean Piédeport, sur la Rivière de Nive.
Nayarin sur le Gave d'Oleron.

En Gascogne.

Le Château Trompette de Bordeaux sur la Garonne.

La Citadelle de Blaye sur la Garonne.

La Tour de Cordouan à l'embouchure de Garonne.

Bayonne sur la Rivière d'Adour.

La Teste de Buch, sur le havre d'Arachon.

En

212 *L'Art de la Guerre,*

En Alsace.

Brifac sur le Rhin.
Saverne.
Beffort.
Fribourg en Brisgau.
Slestat sur la Riviere Dille.

En Champagne.

Rocroy
Les Ville & Citadelle de Meziers
sur la Meuse.
Le Mont Olimpe sur la Meuse,
Charleville.
Les Ville & Chasteau de Sedan
sur la Meuse.
Le Chasteau de Sainte Menehoul-
de, sur la Riviere d'Ain.
Le Chasteau de Saint Difier sur
la Marne.

En

Seconde partie. 213

En Bourgogne.

Le Chasteau de Dijon, sur la Rive d'Ouche.

Les Ville & Chasteau d'Auflionne sur la Saone.

La Citadelle de Chalons sur la Saone.

En Franche-comté.

Les Ville & Citadelle de Besançon sur le Doux.

Dole sur le Doux.

Saling.

Grey sur la Saonne.

Le Fort Sainte Anne.

Le Fort de Joux sur le Doux.

Dans le Lionnois.

La Ville de Lyon sur la Saonne, le Rhosne.

En Dauphiné.

La Citadelle de Valence sur le Rhosne.

LE

214 *L'Art de la Guerre*,
Le Fort Bataux sur la Riviere de
Lifere.
La Citadelle & l'Arsenal de
Grenoble sur Lifere.
Le Fort de la Perouze à l'entrée
d'Italie.

En Provence.

La Citadelle de Marseille Port
de mer.
Notre-Dame de la Garde pro-
che Marseille.
Le Château de Laiſtoure, sur la
Riviere de Gers.

En Xaintonge.

Brouïage sur le bord de la mer.
Le Château de l'Isle d'Oleron.
S. Martin de l'Isle de Ré.

En Bretagne.

La Citadelle de Belle-Isle.

Bla-

Seconde partie. 215

Blavet ou le Port Louis à l'embouchure de la Rivière de Blavet.

Brest, Port de mer sur la Baie de Brest.

Le Château de Nantes sur la Rivière de Loire.

Dans l'Anjou.

Le Château d'Angers sur la Rivière de Loire.

Le Château de Saumur sur la Loire.

En Normandie.

La Citadelle du Havre de Grâce, Port de mer à l'embouchure de la Seine.

Le Fort du Mont Saint Michel dans la mer.

Le Château de Caen sur la Rivière d'Orne.

La Citadelle de Dieppe, Port de mer à l'embouchure de la Rivière d'Eaune.

EX-

EXPLICATION DES TER-
MES de Guerre.

Camp volant est un petit Corps d'Armée, qui tient la campagne pour s'opposer aux courses des Ennemis, incommoder leurs Païs, empêcher leurs Convois, & se jeter dans les Places qu'ils auroient dessein d'assieger.

Brigade est une division de l'Armée.

Avantgarde est une partie de l'Armée, qui tient le devant quand elle marche.

Corps de Bataille est le Gros de l'Armée qui marche entre l'avantgarde & l'arrièregarde,

Arrièregarde est une partie de l'Armée qui marche après le Corps de Bataille.

Colonne est la file d'une Armée quand elle marche.

Li-

Lignes sont plusieurs Régiments rangéz en bataille.

Ailes sont les Régiments postez sur la droite . & sur la gauche des Lignes quand l'Armée est en bataille.

Corps de réserve est une partie de l'Armée que le General fait poster derrière les Lignes aux jours de Combats , pour secourir les Postes les plus faibles.

Partis, ce sont Gens commandés pour aller à la Guerre , obliger les Païs ennemis à contribuer , faire des Prisonniers , & sçavoir de leurs nouvelles.

Convois, Escortes pour conduire les Munitions nécessaires à l'Armée.

Camp, endroit où loge l'Armée en pleine Campagne.

Quatier du Roi est le lieu où logent le General , les Officiers Generaux , & tout ce qui est de leurs suite.

Parc , endroit de Campement de l'Artillerie.

Escadron. Plusieurs Cavaliers rangez en Bataille sur trois rangs.

Bataillon. Plusieurs Gens de pied rangéz en bataille. Un Bataillon est composé de deux *Manches* de Mousquetaires , & du *Centre* de Piquiers.

Defilé. Endroit estroit & ferré , par lequel on ne peut passer qu'à la file.

Defiler n'est autre chose que marcher

K par

218 *L'Art de la Guerre*,
par quatre, par six, par manche, par
demy manche, ou par quart de manche.

Division, six rangs de Soldats quand
un bataillon défile.

Faire Halte, s'arrêter à quelque en-
droit.

La grande Garde est un Escadron po-
sté à une demie lieue au delà du Camp
du côté des Ennemis, pour garder
l'Armée.

Corps de Garde. Soldats commis pour
garder un poste sous le commandement
d'un ou de plusieurs Officiers.

Sentinelle, Soldat que l'on met à
quelques pas du Corps de Garde pour
écouter & avertir.

Vedette, Cavalier en Sentinelle.

Etre en faction, est la même chose
qu'estre en Sentinelle.

Faire ronde, c'est aller autour des
Remparts & des Rentranchemens durant
la nuit, pour écouter dans les dehors,
& voir si les Sentinelles sont dans leur
devoir.

Faire Patrouille, aller par les quartiers
durant la nuit pour empêcher les desor-
dres.

Evolutions, mouvements & figures
qu'on fait faire aux Bataillons.

Monter à l'affaut, monter à une bre-
sche, escalader, entrer dans une Place
avec des échelles. *Em-*

Seconde partie. 219

Embuscade. Endroit où l'on se cache pour surprendre les Ennemis au passage.

Détachement. Certain nombre d'Officiers & de Soldats qu'on fait fournir par Regimens.

Occuper les hauteurs. Se faire des lieux qui commandent.

Bloquer une Place. Se faire des avenues.

Faire feu. Tirer incessamment.

Enfiler. Tirer le long, d'où vient l'ouvrage enfilé.

Coucher au Bivouac, passer les nuits sous les armes.

Faire main basse. Passer tout au fil de l'épée.

Attaquer en flanc. Attaquer par les costés.

*Explication des Pièces, Noms
& Termes propres à l'Art de
Fortifier.*

Plan Representation d'un Ouvrage dans ses longueurs & largeurs.

Profil, Expression du même Ouvrage représenté dans les hauteurs & largeurs.

Redoute. Petit ouvrage à quatre faces

K 2 avec

220 *L'Art de la Guerre*
avec un simple Parapet ou levée de terre
d'un Fossé tout autour.

Etoile. Ouvrage à plusieurs faces
composé de parties qui se flanquent l'ù-
ne l'autre.

Flanquer. C'est défendre de flanc ou
de coté.

Estre flanqué. C'est estre défendu de
coté.

L'angle flanquant. C'est celuy qui
se retire dans la face, dit pour cela *An-
gle rentrant*.

L'angle flanqué. Est celuy qui sort
& s'avance, dit pour cela *angle jaillant*
ou pointé.

Parapet. Levée de terre pour couvrir
le Defendant.

Banquette. Degré de terre ou de
gazon pour tirer par dessus le Para-
pet.

Retranchement. Endroit retranché &
couvert pour y tenir ferme.

Reduit. Détour ou retour pour pren-
dre l'Ennemy par le flanc quand il avan-
ce.

Épaulement. Face ou pan de mu-
raille ou de terre qui couvre les défen-
dans.

Encinte. Pour, tour d'une Place
composée de Bassissons & de Courti-
nes.

Bd-

Seconde partie.

222

Baftion. Boulevard fait en Angle failant, avec deux faces & deux flancs garnis de parapet & de banquette.

Cavalier. Motte de terre élevée pour y poster le Canon & commander l'Ennemy.

Rideau. Lieu propre pour venir à couvert jusqu'au pied d'une Place comme seroit un *tertre* ou une *colline*.

Orillon. Petite avance partiquée à la pointe de l'épaule d'un Baftion, pour couvrir le flanc.

Circonvallation, & *Contrevallation*, est un composé de redoutes, de fortins & d'angles, avec des tranchées, & des lignes de communication de l'un à l'autre, tout au tour d'une Place assiégée.

Tranchée. Levée de terre en Parapet avec un fossé du côté de l'Ennemy.

Lignes en dedans. Le fossé vers la Place, pour empêcher les sorties.

Lignes en dehors. Le fossé vers la Campagne pour empêcher les Secours.

Lignes de Communication, qui vont d'un ouvrage à l'autre.

Approches. Tranchées d'aproche vers la Place pour l'attaquer (autrement dit) *Boyaux*,

Contr'approches. Travaux des Assiegez pour empêcher les travaux des Attaquans.

K 3

Re-

Redent. Reduit composé de faces & de courtines.

Escarpe. Le pied de la muraille.

Contr'escarpe. Côté du fossé qui est vers le dehors.

Chemin des rondes, sur la muraille entre le rempart & le parapet.

Faute-braye, basse enceinte pour la défense du fossé autour de la Place entre le rempart & le fossé.

Traverse, Levée de terre pour se couvrir & n'estre pas enfilé.

Flanc bas ou Casemate. Lieu préparé dans le flanc pour loger du Canon & défendre le fossé.

Merlons. Parapet & couverture du Canon.

Embrasures. Ouverture par où tire le Canon.

Cuvette. Petit fossé pratiqué dans le milieu du grand.

Corridor. Chemin couvert qui est sur la Contr'escarpe autour de la Place entre le fossé & la palissade.

Couronnement. Ouvrage partiqué au delà des cornes pour gagner pais, & éloigner les Ennemis.

Demy Lune. Fort ou ouvrage à deux faces vis à vis des Courtines, entouré de fraises, pour empêcher la montée & la descente.

Seconde Partie.

二三

Palissade. Pieux allignez & plantez à plomb sur le parapet du chemin couvert.

Fraises. Pieux qui sortent d'embas du parapet d'un ouvrage, couchés & parallèles à l'horizon.

Logement. Endroit couvert.

Galerie. Chemin couvert à travers le fossé.

Gabions. Grands Paniers pleins de terre pour se couvrir.

Mantelets. Couverture portative pour faire les approches.

Embarras, Cheval de frize. Pièce de bois entre lardée de pieux.

Mine, Fourneau, Fengade. Pour faire sauter les Ouvrages.

pellée *la porte du secours*.
Donjon. Lieu de retraite dans une Place pour capituler avec plus d'avantage dans l'extremité.

EXPLICATION.

des presentes Figures.

Profil de Fortification.

A, le Rempart. B, la Banquette. C, le Parapet du Rempart avec son Talus. D,

224 *L'Art de la Guerre.*

Faible-braye au bas de la courtine qui défend le Fossé. E, l'Escarpe. F, le Fossé. G, la Contrescarpe. H, le chemin couvert. I, le Parapet du chemin couvert & le glacis.

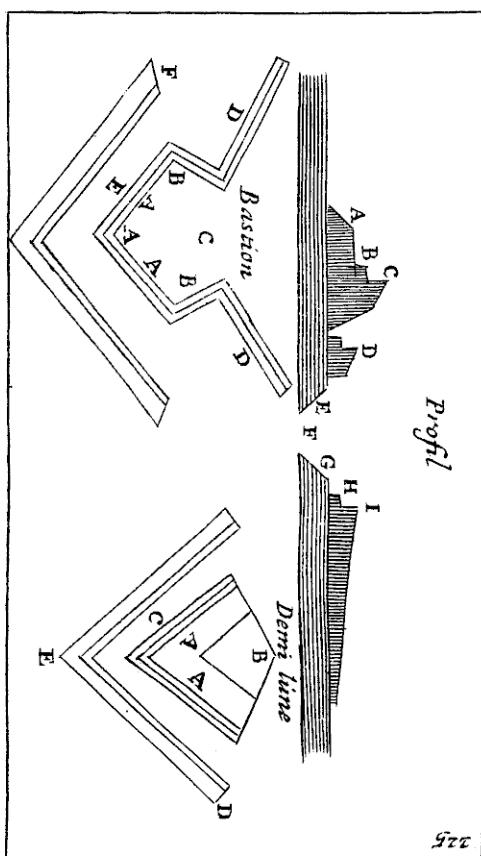
Bastion.

AA, l'angle du Bastion & ses faces. BB, les Flancs. C, la gorge du Bastion. DD, bout des Courtines. E, le Fossé. F, le chemin couvert.

Demy-Lune.

AA, la point de la Demy-lune & la face. B, la gorge. C, le Fossé de la Demy-lune, large de la moitié ou du tiers du grand Fossé de la Place. D, la Contrescarpe. E, l'angle de la Contrescarpe.

F I N.



CATALOGUE
DES LIVRES
DE
ADRIAN MOETJENS

Tant de ceux qu'il a Imprimez,
que de ceux dont il a nombre.

- A** B. C. d'un soldat 12
Abregé de l'Historie d'Hollande, 12
Actes & Memoires des Negotiations de la
Paix de Nimegue, 12. 7 vol.
Adelaide de Champagne, 12
Alcoran de Mahomet, 12
Alcine Princesse de Perse, 12
Almanach des Jésuites, 8
L'Aminte de Tasse, Italj : Franc : 12
Apocalypse par M. de meaux 12
Annales Galantes de Villedieu. 12
Les Anecdotes de Florence, 12
Aphorisme de Controverse ou Instructions Ca-
tholiques, tirées de l'Ecriture des Con-
ciles & des St. Peres, 12
Arts de l'Homme d'Epée, ou le Dictionnaire
du Gentilhomme, 12
L'Art de Parler, 12.
Arrian guerre d'Alexandre. par d'Abiancourt
12
- B** Atard de Navarre, 12
Béralde Prince de Savoie, 12
Bonheur & Malheur du Mariage, 12
Boussole des Amans, 12

CATALOGUE.

- C**atechisme de Mr. l'Evêque de Meaux, 12
--- des Courfisans, 12
Ceremonies des Juifs. 12
--- Nuptiales, 12
Chien de Boulogne Galante, 12
Conférence de Mr. l'Evêque de Meaux, avec
M. Claude, 12
Commerce Galand, ou Lettres tendres, 12
Comte Roger Gouverneur de Calabre, 12
Coups d'Etat de Naudé, 12
- D**E feme de la Reformation, par Claude, 12.
2 voll.
Discours sur l'Histoire Universelle de Condom,
12
Duchesse de Milan, 12
- E**Gypte de Murtadi, 12
Eléments de géometrie par pardies, 12
Essais de Morale contenus en divers Traitez sur
plusieurs devoirs importans, 12. 4 voll.
--- continuation des Essais de Morale contenant
des reflexions morales sur les Epistres &
Evangiles de toute l'année, 12. 5 voll :
--- de Michel de montaigne, fol,
Examen de Soy-même, par Mr. Claude; 12
--- des Raifons qui ont donné lieu à la sépara-
tion des Protestans, par Bruys, 12
Extraits de tous les beaux endroits des ouvra-
ges de Balzac, Voiture, Costar, Molie-
re, d'Abancourt &c. par Corbinelli,
12. 5 tom.
Explication de la messe par Mr. de meaux, 12
- F**Ameuse Comedienne, ou la Guerin, 12
Facétieux Reveille-matin, 12
Fausse Clelie, 12
Earamond, ou l'Histoire de France, 8. 12 voll.

Gros.

C A T A L O G U E.

Grotius du Droit de la Paix & de la Guerre,
12. 3 voll.

Histoire de la Paix de Nimegue, par St. Dider, 12
du véritable Calvinisme, par Rocolles, 12
du Schisme d'Angleterre par Sandetus, 12
de l'Empire, par Heis, 12. 3 voll.
de Théodore le Grand, 12
du Pontificat : de St. Leon, 12
de la Ligue, par Maimbourg, 12
de Louis XII, par Varillas, 12. 3 voll.
de France, par Mezeray, fol 3 voll.
des Guerres de Flandre, par Strada, fol. 2 voll.
du Maréchal de Matignon, fol.
de Guebriant, fol.
de Herodote, fol.
de Thucydide, fol.
de Constantinople, traduit par Cousin, 12. 10 voll.
de l'Eglise, 12. 6 voll.
Romaine, 12. 2 voll.
Metallique de la Hollande, fol. fig.

Kirchere de la Chine, fol. fig.
Lettre de Bomgars, 12

Memoires de Madame la Guette, 12
de Cheverny, 12. 2 voll.
du Duc d'Orléans, 12
sur la Guerre de Transylvanie, 12
Curieux sur le Combat des Taureaux, 12
Minucius Felix, par d'Ablancourt, 12
Morale de Tacite, par Amelotte de Houssaye, 12
Mœurs des Israélites, 12

CATALOGUE.

des Chrétiens, 12

Négociations de la Paix & de l'Armistice •
touchant les Couronnes du Nord, 12
Noble Venitienne, ou le jeu de la Bassette, 12
Nouveau Testament de Mons Lat: Fr: 12.2 voll.
— idem, 24- 2 voll.

Office de l'Eglise, Lat: Franc: 12
Oeuvres de Hauterive, 12
— mêlées de Mr. de St. Réal, 12
Ouvrages des Savans de Leipzig, 12. 2 voll.

Philadelphie Nouvelle Egyptienne, 12
Préjugéz légitime contre les Calvinistes, 12
Putanisme d'Amsterdam. 12

Raisons ou le Procès fait à la Barbe des Capucins, 12
Réflexions sur la miséricorde de Dieu pas Madame la Valière, 12
Religieuse Cavalier, 12
Réponce au Livre de Mr. de Meaux intitulé conference avec Mr. Claude, 8

Sentimens du monde & de l'Eternité avec le Chrétiens déabusé du monde, 12
--- d'Erasme de Rotterdam conforme à ceux de l'Eglise Catholique, 12

Theatre du Monde ou Géographie Françoise, 24
Traité du Café, du Thé, & du Chocolate, 12
Triomphe de l'Amitié, 12

Varillas Anecdote de Florence, 12
— Hist: de Louis XII. 12. 3 voll.
— Minorité de St. Louis, avec l'Histoire de Louis XI. & de Henry II. 12
Ville de Venise par St. Didier. 12

F I N.